

METTRE

FIN à la

PAUVRETTÉ

solution - bien-être - emplois qualitatifs - progrès - logement correct - emplois - salaires corrects - prestations familiales - soins médicaux universels - éducation - esp

en EUROPE

Nos solutions pour y parvenir





Étude et rédaction, à la demande de Caritas Europa, par Jose Manuel Fresno, Cornelia Rauchberger, Alia Chahin et Skye Bain (de Fresno, The Right Link).

Caritas Europa dégage toute responsabilité quant à l'exactitude et au caractère complet des informations présentées dans cette publication. Caritas Europa rejette dès lors toutes les plaintes et tous les recours en responsabilité relatifs à tout dommage ou préjudice découlant de l'usage d'informations fournies dans ce rapport, y compris toute information incomplète ou incorrecte.

Ont contribué au présent rapport :

Caritas Austria
Alexander Machatschke

Caritas Belgium
Thijs Smeyers

Caritas Bulgaria
Rosica Nikolova

Caritas Cyprus
Antoninos Hanadjias

Caritas Czech Republic
Lucie Benešová

Caritas Germany
Verena Liessem

Caritas Greece
Evelyn Karastamati

Caritas Spain
Francisco Lorenzo

Caritas Finland
Larissa Franz-Koivisto

Caritas France
Lola Schulmann

Caritas Italy
Walter Nanni

Caritas Luxembourg
Robert Urbé

Caritas Latvia
Anna Eižvērtiņa

Caritas Malta
Maria Adele Farruggia

Caritas Netherlands
Marianne Van Dockum

Caritas Portugal
Francisco Vaz

Caritas Romania
Maria Crangasu

Caritas Slovenia
Jana Lampe

Caritas Slovakia
Juraj Barat

Caritas UK
Rosemary Keenan

Caritas Bosnia-Herzegovina
Miroslav Valenta

Social Justice Ireland
Michelle Murphy

Rédaction finale : Peter Verhaeghe et Shannon Pfohman

Rapport publié par Caritas Europa, Bruxelles, avril 2016
Rue de la Charité 43, 1210 Bruxelles, Belgique

Cette publication a bénéficié du soutien financier du Programme de l'Union européenne pour le changement social et l'innovation sociale (EaSI, 2014-2020). Pour plus d'information, veuillez consulter la page internet <http://ec.europa.eu/social/easi>

Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne.



Avant-propos

Dans l'Union européenne opulente, trop de personnes souffrent encore de la pauvreté et les inégalités se creusent.

Depuis le début de la crise financière en 2008 et l'adoption de la Stratégie Europe 2020 par les 27 États membres de l'époque, Caritas a – de plus en plus fortement – fait entendre sa voix en Europe pour dénoncer une détérioration structurelle des systèmes sociaux destinés à offrir aux personnes exposées au risque de pauvreté une protection et des voies d'intégration à la société et sur le marché de l'emploi. Nous observons avec préoccupation un changement progressif de paradigme en Europe, qui renonce à une approche équilibrée entre richesse et investissement dans la personne – le bien-être –, au profit d'une attention portée exclusivement à la stabilité des budgets publics (austérité) et à la croissance. Son impact négatif sur les individus et la cohésion sociale est d'ores et déjà important. Nous en appelons à revenir à une pensée qui tienne compte à nouveau du lien entre les décisions économiques et les personnes. De même, nous demandons instamment à ce que la personne puisse devenir première, et que l'économie et les politiques économiques se mettent au service des personnes.

Alors qu'ils ont été conçus pour être au maximum de leur efficacité en temps de crise, les systèmes de protection sociale ont été gravement affectés par les politiques d'austérité, entraînant à des niveaux croissants de chômage, de pauvreté et d'exclusion sociale. Les inégalités atteignent un niveau plus élevé que jamais. Près de 123 millions de personnes vivent aujourd'hui en situation de pauvreté en Europe, alors que l'écart entre les riches et les pauvres s'est creusé et que le revenu disponible est distribué de façon inégale¹. Selon un rapport de la Banque mondiale, la reprise se raffermirait parce qu'elle est tirée par la consommation, surtout celle des ménages. Toutefois, la consommation de biens de luxe n'a jamais été aussi importante².

Selon une étude récemment publiée par le Bureau international du travail (BIT), les 27 États membres de l'Union européenne de l'époque ont pris plus de 500 mesures de réforme du marché de l'emploi entre 2008 et 2013. Pratiquement aucune d'entre elles n'a effectivement donné lieu à un plus grand nombre d'emplois ; dans 56 % des cas, elles se sont traduites par une situation moins avantageuse pour les salariés. Et, même si le taux de chômage diminue, cela ne signifie pas pour autant qu'un plus grand nombre de personnes sont aujourd'hui mieux loties. Dans certains pays, le taux de chômage atteint actuellement son niveau d'avant la crise, mais le nombre de travailleurs pauvres est en augmentation.

Même avant la crise, 120 millions de personnes vivaient en situation de pauvreté, signe que, alors, la performance des systèmes de protection sociale laissait aussi à désirer. Toutefois, la crise a relancé le débat sur l'organisation de la solidarité

dans la société. Ce rapport européen veut contribuer à ce débat en insistant sur des principes fondamentaux touchant à la préservation et à l'inaliénabilité de la dignité humaine de tous les membres de la société. Cette discussion ne devrait pas se cantonner au plan budgétaire : il s'agit d'un débat politique qui demande du courage politique et un leadership visionnaire.

Caritas a la conviction que des décisions et des mesures politiques adéquates, prises maintenant, sont susceptibles de conduire à une réduction considérable de l'extrême pauvreté et des inégalités croissantes, condition nécessaire pour répondre aux préoccupations des personnes dont parle ce rapport. Cela contribuera par la suite à la croissance économique, à la cohésion sociale et à un plus grand bien-être en Europe. Je vous invite à prendre en considération nos recommandations d'action et de contribuer à leur réalisation, en tant que responsable politique, décideur ou activiste. Il est grand temps de mettre fin à la pauvreté et de réduire les inégalités !

Ce rapport, fondé sur des données recueillies par les organisations Caritas de toute l'Europe³, identifie les causes concrètes de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion, omniprésentes dans les sociétés européennes et formule des recommandations afin de les combattre. Ce rapport, publié dans la série « Caritas Cares »⁴, présente les principaux problèmes auxquels doivent faire face les groupes de personnes exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, et pointe les actions politiques les plus urgentes à engager par les décideurs politiques (chapitre 1). Il met également en évidence une série de droits fondamentaux auxquels les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale accèdent le moins (chapitre 2). Le chapitre 3 applique les expériences de terrain de Caritas à l'évaluation des outils politiques actuels susceptibles de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. Enfin, le chapitre 4 formule des conclusions importantes qui constituent la base des recommandations de politique de Caritas Europa.

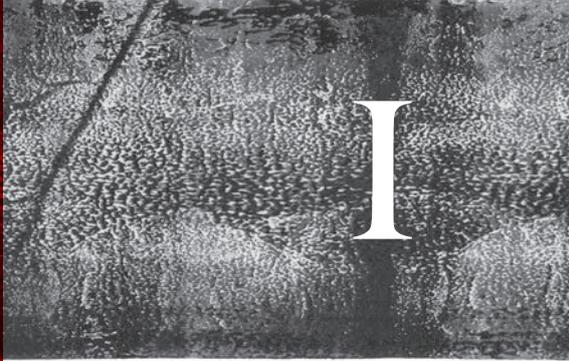
Nous remercions tout particulièrement les auteurs – Jose Manuel Fresno, Cornelia Rauchberger, Alia Chahin et Skye Bain (de Fresno, The Right Link) – qui ont mené une étude approfondie, préparé les rapports sur les différents pays et rédigé ce panorama européen, de même que notre équipe d'experts et les membres du personnel qui ont travaillé sur cette publication, et sans le concours desquels cette publication n'aurait pu voir le jour.



Jorge Nuño Mayer
Secrétaire général

Sommaire

I	Les groupes en risque de pauvreté et d'exclusion sociale pour lesquels une action politique est la plus urgente en Europe	5
	I.1 Chômeurs de longue durée	6
	I.2 Travailleurs pauvres	8
	I.3 Parents seuls	10
	I.4 Enfants	12
	I.5 Migrants et réfugiés	14
II	L'accès aux droits est limité pour les personnes en risque de pauvreté et d'exclusion sociale	17
	II.1 Droit au logement	18
	II.2 Droit aux soins médicaux	19
	II.3 Droit au travail	20
III	Quelle est l'efficacité des politiques actuelles de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale ?	23
	III.1 Inclusion active	24
	• Pilier 1 : Soutien adéquat au revenu	24
	• Pilier 2 : Marché inclusif de l'emploi	25
	• Pilier 3 : Accès à des services de qualité	25
	III.2 Investir dans l'enfance	26
	• Pilier 1 : Accès à des ressources adéquates	26
	• Pilier 2 : Accès à des services de qualité	26
	• Pilier 3 : Droit de participation des enfants	26
	III.3 L'efficacité des politiques nationales	27
	III.4 Réformes des systèmes de protection sociale	27
IV	Conclusions et recommandations	29
	IV.1 Conclusions	30
	IV.2 Recommandations	32
	Annexe I : Modifications importantes intervenues récemment dans les prestations familiales (allocations familiales, / pour l'enfance, / de naissance, / de garde et de garderie, crédits d'impôt, abattements fiscaux)	34
	Annexe II : Liste des acronymes	36
	Références	37



I

Les groupes en risque de pauvreté et d'exclusion sociale pour lesquels une action politique est la plus urgente en Europe

Parmi les groupes exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, Caritas Europa identifie les groupes suivants comme ceux ayant besoin de la façon la plus urgente d'une action politique adéquate, parce qu'ils subissent les problèmes les plus préoccupants associés à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Chômeurs de longue durée

“Je travaillais dans le bâtiment, mais j’ai perdu mon emploi quand l’entreprise a fait faillite. Ma femme souffre d’une maladie mentale et a souvent besoin d’un soutien psychiatrique. Mon chômage qui se prolonge m’a fait souffrir, et j’ai malheureusement commencé à avoir des problèmes de boisson. J’ai trois enfants en âge scolaire, mais je ne suis pas à même de leur donner le soutien dont ils auraient besoin pour bien travailler à l’école. Je voudrais n’avoir jamais perdu mon travail ou avoir pu bénéficier d’un plus grand soutien pour me remettre sur les rails.”

Une personne soutenue par Caritas Slovénie

Une mère seule avec trois enfants, un garçon (9 ans) et deux jumelles (3 ans), est chômeuse de longue durée et doit se débrouiller avec 400 € par mois versés dans le cadre du revenu minimum (Rendimento social de inserção, ou RSI) et à titre d’allocations familiales. Elle ne peut pas compter sur un soutien de la part de sa famille et elle n’est pas en mesure de recourir à des services de garde d’enfants, soit inexistantes où elle vit, soit trop coûteux ; de ce fait, elle doit prendre soin de ses trois enfants à plein temps. Le montant mensuel dont elle dispose doit couvrir l’éducation de ses enfants, les frais de santé, d’habillement et de logement, qui comprennent le loyer, l’électricité, l’eau et le gaz. Elle dépense 225 € par mois rien qu’en frais de logement, ce qui laisse peu d’argent pour la nourriture et les médicaments, pour elle et ses trois enfants. Caritas la soutient en lui apportant certains produits alimentaires et une aide financière pour certaines dépenses. À la rentrée des classes, Caritas lui a donné certaines fournitures scolaires, mais les manuels adéquats ne sont pas toujours disponibles. Elle est enregistrée à l’Agence nationale pour l’emploi, mais n’est tout bonnement pas en mesure de trouver des opportunités d’embauche.

Caritas Diocesana de Santarém, Portugal

© Photo 1: Marcin Mazur et Jasmine Sandison, Caritas Anchor House, Caritas Angleterre et Pays de Galles (CSAN)

© Photo 2: Andre Zelck, Caritas Allemagne

Les chômeurs de longue durée comptent parmi les groupes les plus exposés au risque de pauvreté et d’exclusion sociale dans leurs pays respectifs. Comme l’a indiqué récemment le rapport « Perspectives pour l’emploi et le social dans le monde. Tendances pour 2015 », une publication phare de l’Organisation internationale du travail (OIT), la persistance de mauvaises conditions économiques et le marasme sur le marché de l’emploi ont entraîné une augmentation sans précédent de la durée du chômage⁵. Les chiffres les plus récents font apparaître qu’au cours du deuxième trimestre 2015, le chômage de longue durée, rapporté au chômage total dans l’UE-28, s’élevait à 49,4 %⁶, en hausse par rapport aux 38,7 % enregistrés pour le même trimestre en 2008⁷. Cela revient à dire que pratiquement un chômeur ou une chômeuse a été dans cette situation pendant plus de douze mois. La situation est encore pire dans des pays tels que la Grèce (73,1 %), suivis par la Slovénie (68,4 %) et la Bulgarie (63,1 %). À l’inverse, la Suède a été le seul pays de l’UE où le chômage de longue durée représente moins de 20 % du chômage total.

Certains groupes connaissent un risque accru de pauvreté et d’exclusion sociale à la suite d’un chômage de longue durée. Il s’agit notamment de certaines catégories d’âge, comme les travailleurs âgés (Irlande, Italie et Lettonie) et les moins de 25 ans (Irlande). En outre, les populations résidant dans certaines régions d’un pays (Lettonie et Irlande) sont plus exposées que d’autres. Caritas est témoin depuis toujours du risque de pauvreté auquel sont exposées les familles dont la situation de chômage de longue durée peut être considérablement aggravée par des problèmes de santé ou la monoparentalité.





Dans le rapport évoqué ci-dessus⁸, le BIT avertissait qu'un accroissement de la part de personnes en chômage de longue durée a un effet dévastateur sur l'érosion des compétences ainsi que sur une exclusion sociale de plus en plus accusée, ce qui réduit par la suite la probabilité de réintégrer le chômeur de longue durée sur le marché de l'emploi. Alors que cette tendance s'observe actuellement en Europe, l'organisation est par ailleurs vivement préoccupée par la durée moyenne des périodes de chômage, qui a conduit à ce qu'une proportion importante de chômeurs de longue durée ne bénéficient plus ni de soutien au revenu, ni de protection sociale. Au cours des dernières années, cela a contribué à l'augmentation de la pauvreté et de la précarité, que l'on observe d'une façon générale en Europe⁹. Dans un certain nombre de pays qui connaissent des assainissements budgétaires rigoureux, cette situation s'est trouvée exacerbée par des coupes importantes dans les dépenses sociales, mettant sous pression la couverture assurée par les systèmes de protection sociale.

En conséquence, 24,4 % de la population des États membres de l'UE était exposée au risque de pauvreté et d'exclusion sociale en 2014¹⁰. Les chiffres sont encore plus alarmants pour les chômeurs, dont 47,4 % étaient en risque de pauvreté¹¹.

Une étude transnationale sur le soutien intégré aux chômeurs de longue durée¹², effectuée par le Réseau européen de politique sociale, a montré que de nombreux États membres de l'UE ne proposent pas de réponses adéquates, prenant la mesure de l'ampleur du problème. La recherche a également mis en évidence que les politiques de stimulation de l'offre sur le marché de l'emploi ont en général une envergure et une portée trop limitées. De même, les mesures politiques consacrent souvent une attention insuffisante à la demande et à la création d'un nombre suffisant d'emplois durables et de bonne qualité qui soient accessibles aux chômeurs de longue durée.

Travailleurs pauvres

Au Luxembourg, les parents seuls sont les plus exposés au risque de pauvreté ; leur proportion atteignait 46,1 % en 2013¹⁵. Cela s'explique principalement par le fait que les femmes seules n'ont souvent pas la possibilité de maintenir ou d'accéder à un emploi à plein temps et que leur revenu minimum est insuffisant¹⁴.

Caritas Luxembourg

Le problème des travailleurs pauvres est extrêmement pressant. [...] Dans de nombreux cas, les salaires ont été réduits de 50 % ou plus, entre 2010 et 2014. Le salaire minimum, surtout pour les jeunes de moins de 25 ans, a été réduit à un niveau clairement indigne. Les conventions collectives sectorielles, qui prévoyaient des règles favorables en matière de rémunération, ont été supprimées.

Caritas Hellas (Grèce)

En République tchèque, le salaire minimum représente 40 % du revenu médian – c'est la proportion la plus faible de l'UE¹⁵. [...] Selon la loi tchèque de 2006 sur l'assistance en cas de besoin matériel¹⁶, l'État est tenu d'augmenter le salaire minimum en fonction du montant du panier de la ménagère. Toutefois, cela ne s'est pas fait et le taux de travailleurs exposés au risque de pauvreté dans la République tchèque s'est accru de 3,6 % en 2008 à 4 % en 2013¹⁷.

Caritas République tchèque

Dans un couple ayant une fille de 3 ans, les deux parents, ayant un travail, gagnaient chacun à peine plus que le salaire minimum national (505 € par personne). Vivant dans une maison appartenant à la famille, ils n'avaient pas à payer de loyer et pouvaient consacrer leur salaire aux dépenses quotidiennes d'une famille ordinaire ; leurs revenus étaient suffisants pour vivre décemment. Un jour, ils découvrirent que leur fille souffrait d'une maladie rare, ce qui les a obligés à effectuer de longs trajets trois fois par semaine pour le traitement de leur enfant. Cette situation a mis à mal leur situation socio-économique. Rien qu'en frais médicaux et de transport, ils dépensent aujourd'hui 650 € par mois, sans bénéficier d'une aide publique pour compenser ce surcroît de dépenses. Leur salaire actuel ne leur permet pas de faire face au coût de la vie courante ; c'est pourquoi, ils ont dû s'adresser à Caritas pour les soutenir pour faire face à leurs frais de kinésithérapie et à d'autres dépenses.

Cáritas Diocesana Santarém, Caritas Portugal

© Photo 1: Richard Bouda, avec l'aimable autorisation de Caritas République tchèque

© Photo 2: Rosemary Keenan, Caritas Angleterre et Pays de Galles (CSAN)

Les travailleurs pauvres constituent l'une des problématiques les plus préoccupantes en matière de pauvreté et d'exclusion sociale dans les différents pays de l'UE. Cette tendance est bien attestée dans les sources statistiques officielles telles qu'Eurostat, qui font apparaître une augmentation du taux de travailleurs pauvres dans quatorze États membres de l'UE depuis 2008. Leur proportion a atteint une valeur moyenne de 9,5 % en 2014¹⁸, soit 0,9 points de plus qu'en 2008¹⁹.

Une série d'études récentes²⁰, commandées par la Commission européenne, ont identifié un ensemble de facteurs indépendants dont l'interaction a un effet direct sur le taux de travailleurs pauvres ; cette interaction est fortement déterminée par les différents cadres de politiques nationales qui, directement ou indirectement, façonnent le marché de l'emploi dans chaque pays. Parmi ces facteurs, on peut citer :

- Des salaires bas ;
- La taille des familles et la composition des ménages ;
- Une faible intensité de travail ;
- Des caractéristiques individuelles, telles que l'absence de qualifications, etc. ;
- Des facteurs institutionnels, tels que le niveau du salaire minimum et de la protection sociale, ou leur absence.



Certain de ces facteurs ont une incidence réelle sur les travailleurs pauvres qui, pour un grand nombre d'organisations Caritas en Europe, représentent une part importante des personnes que ces Caritas soutiennent. Dans ce contexte, il est important de souligner l'aggravation de la pauvreté au travail, induite entre autres par une combinaison des facteurs cités plus haut.

Comme indiqué précédemment, il est essentiel de comprendre que le nombre et le degré d'interaction des différentes variables détermine leur impact sur la situation de pauvreté des travailleurs et du ménage dans lequel ils vivent. Ainsi, dans une étude récente²¹ comparant les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions

de vie (SRCV-UE), les auteurs montrent que le risque de basculement dans la pauvreté pour un travailleur recevant un bas salaire dépend du degré de dépendance de son ménage vis-à-vis du revenu qu'il lui apporte. Dans le même temps, ce risque est influencé par l'absence ou la présence d'une couverture suffisante de ce ménage par les systèmes de protection sociale, dont les allocations familiales.

L'un des apports principaux de l'étude consiste à mettre en évidence l'effet essentiel des facteurs cités plus haut sur la pauvreté au travail. Bien que les parents seuls (et surtout les mères seules) sont surreprésentés, la majorité des travailleurs pauvres sont des couples vivant dans un ménage à un seul revenu (le soutien de famille étant généralement l'homme) et ayant des enfants à charge²².



Parents seuls

Les parents seuls rencontrent des obstacles divers: difficulté à entrer sur le marché de l'emploi, coûts très élevés de la garde des enfants, coupes dans le financement des services publics et manque d'infrastructures sociales facilitant la garde des enfants en bas âge et leur garde après l'école. Les coûts de garde et de garderie rapportés au montant des salaires sont plus élevés en Irlande que dans tout autre pays de l'UE²³. [...] Les coupes dans le financement des services publics, des infrastructures sociales et des prestations familiales ont poussé davantage de familles monoparentales dans une plus grande pauvreté. Utilisateurs intensifs des services publics, ils sont touchés de manière disproportionnée par les effets des coupes budgétaires dans ces services²⁴.

Social Justice Ireland

En règle générale, les politiques familiales en Italie sont faibles et moins financées que dans les autres pays de l'UE : il n'y a pas de politique s'adressant spécifiquement aux parents seuls, ni de cadres fiscaux adéquats et favorables aux familles, ni de mesures d'urgence permettant de faire face à une perte soudaine de travail, etc. Selon les organisations familiales et les réseaux associatifs actifs dans ce domaine, le nouvel ISEE (un outil de mesure du niveau de participation économique dans les services publics) ne tient pas compte des besoins spécifiques des familles monoparentales²⁵.

Caritas Italiana

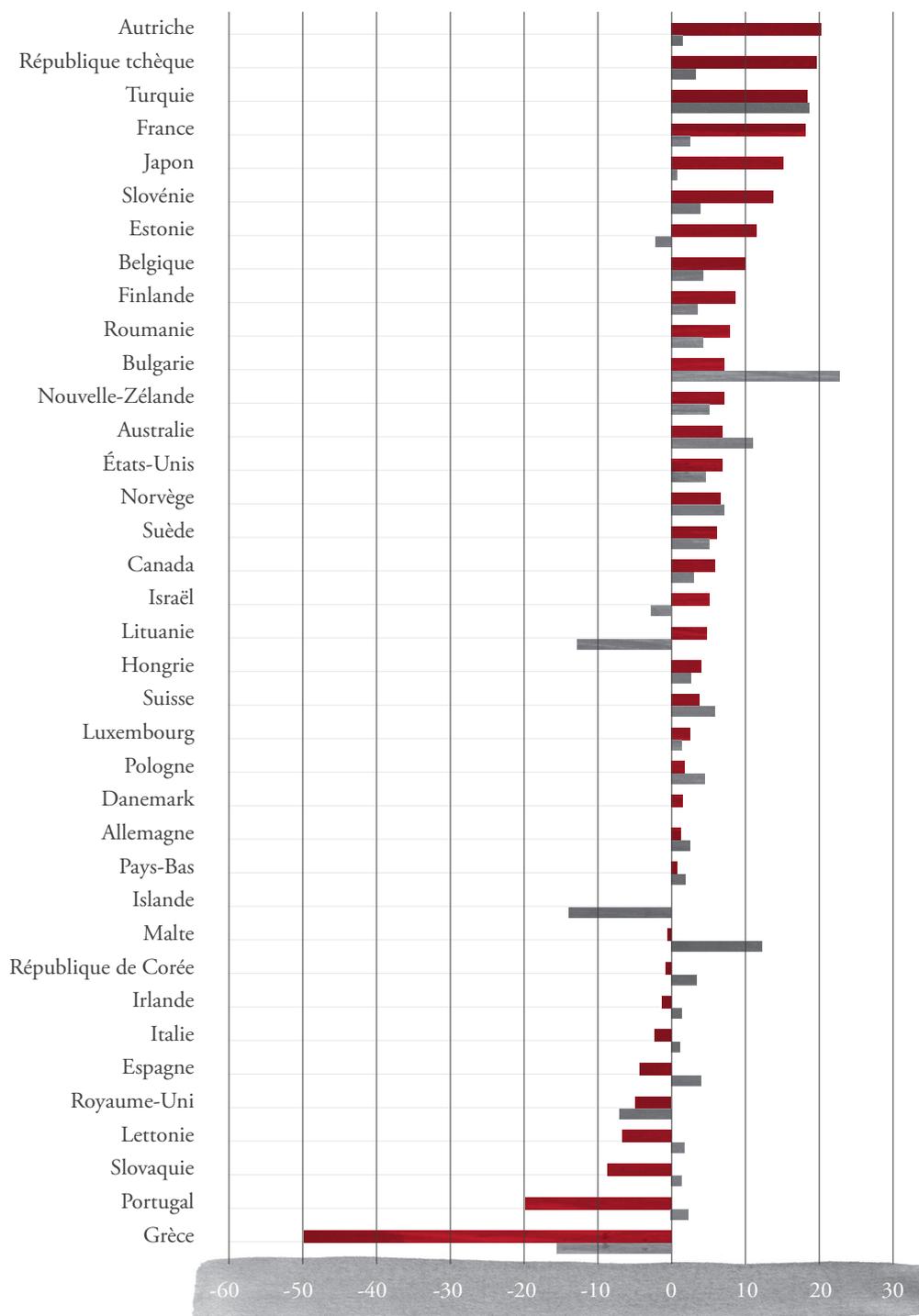
Autre groupe exposé au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, les parents seuls ont besoin eux aussi d'une action politique d'urgence.

On a publié un grand nombre d'études qui évaluent les effets de la crise financière. Parmi elles, beaucoup signalent que, dans les pays étudiés, les familles monoparentales ont été plus durement frappées pendant la période de crise²⁶. L'Unicef a produit une étude²⁷ qui s'intéressait aux modifications depuis 2008 du revenu disponible des ménages à faible salaire et ayant des enfants, en consacrant une attention particulière aux prestations familiales et aux ménages monoparentaux.

L'étude a fait apparaître que les prestations familiales ont été touchées par la crise de manière particulièrement grave ; en effet, dans 20 pays sur les 37 étudiés dans l'analyse, leur valeur réelle a diminué pour les ménages monoparentaux (ayant deux enfants en âge scolaire) et gagnant 20 % du revenu moyen. Toutefois, dans neuf pays, cette diminution a été au moins partiellement compensée par des augmentations des allocations de logement, des prestations liées au travail ou des prestations d'assistance sociale²⁸.

Afin d'évaluer l'impact effectif de la crise sur les revenus disponibles réels, l'étude a également intégré dans l'évaluation les variations en valeur réelle des contributions fiscales et des transferts sociaux. Elle observe alors, dans les pays considérés, et pour les ménages monoparentaux, des écarts considérables entre le taux de croissance des rémunérations brutes et celui des revenus nets. Dans des pays tels que l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, Malte, le Portugal, la Slovaquie et l'Espagne, le revenu réel disponible a reculé ou stagné alors que les rémunérations brutes ont augmenté. L'étude conclut dès lors que, dans les pays étudiés, les politiques fiscales et de transferts sociaux ont accru les risques de pauvreté, en particulier pour les parents seuls et leurs enfants.

Figure : Parent seul avec deux enfants et dont le revenu correspond à 20 % du salaire moyen – Croissance du revenu réel (prix 2008) entre 2008 et 2012 (%)²⁹



Source : Modèle impôts – prestations de l'OCDE : www.oecd.org/els/social/workincentives

L'utilisateur est seul responsable, à l'exclusion de l'OCDE, des résultats obtenus à l'aide du modèle impôts – prestations, de même que toute erreur lors de leur utilisation et de leur interprétation.

Les résultats pour 2011 ont été utilisés pour l'Allemagne.

Enfants

En Roumanie, pratiquement un tiers des enfants vivent actuellement en état de pauvreté persistante. Le risque pour les enfants de connaître la pauvreté s'est accru de presque trois points entre 2008 et 2013 (passant de 28,6 % en 2010 à 31,2 % en 2013³⁰), en raison d'une diminution des budgets destinés aux allocations familiales et aux aides au revenu des familles, d'une réduction des services de prévention et d'une moindre couverture des services de financement public. Pour les autres groupes de population, le risque d'exposition à la pauvreté n'a crû que d'un point pendant la même période. La combinaison de taux élevés de chômage et d'une augmentation des coûts du logement, des soins médicaux et de l'enseignement ont un effet important sur la pauvreté des enfants qui, en 2012, atteignait 50 % dans les zones rurales³¹.

Caritas Roumanie

Lorsque les frais de logement sont payés, 27 % des enfants du Royaume-Uni (soit 3,7 millions) vivent dans une pauvreté relative ; 31 % (soit 4,1 millions) vivent dans la pauvreté absolue³². [...] 31 % du revenu disponible d'une famille moyenne ayant des enfants vont aujourd'hui aux frais de garde et de garderie ; si le rythme actuel d'augmentation de ces coûts se poursuit, cette part sera de 40 % d'ici 2024³³.

Caritas Social Action Network (CSAN, Angleterre et Pays de Galles)

Le risque de pauvreté est plus grand pour les familles ayant des enfants, et l'est encore davantage pour les familles nombreuses (41,2 %) et les parents seuls (31 %) ³⁴. [...] Entre 2009 et 2012, 546 354 enfants ont perdu leurs allocations familiales (« abono de familia »). En raison des changements dans la loi sur les seuils, l'accès à cette prestation s'est restreint et les montants alloués par enfant ont diminué. En 2009, le montant moyen des allocations familiales était déjà inférieur à la moyenne de l'OCDE ; entre 2010 et 2013, le soutien social et financier apporté par l'État aux familles a été davantage réduit, en même temps qu'est intervenue une hausse des impôts³⁵. En 2012, au Portugal, 24 % des enfants vivaient dans des familles connaissant des privations matérielles, ne pouvant payer le loyer, rembourser un emprunt, se nourrir convenablement, faire face à des dépenses imprévues ou ayant des difficultés à assurer ces diverses formes de dépense³⁶.

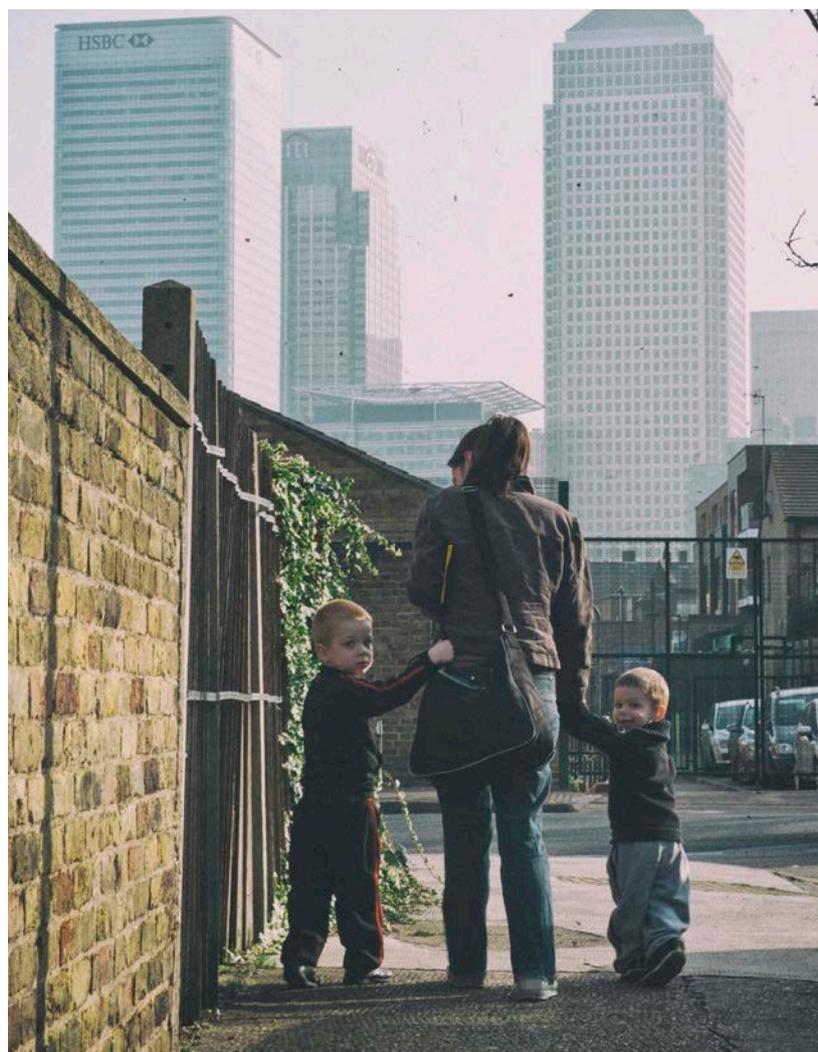
Caritas Portugal

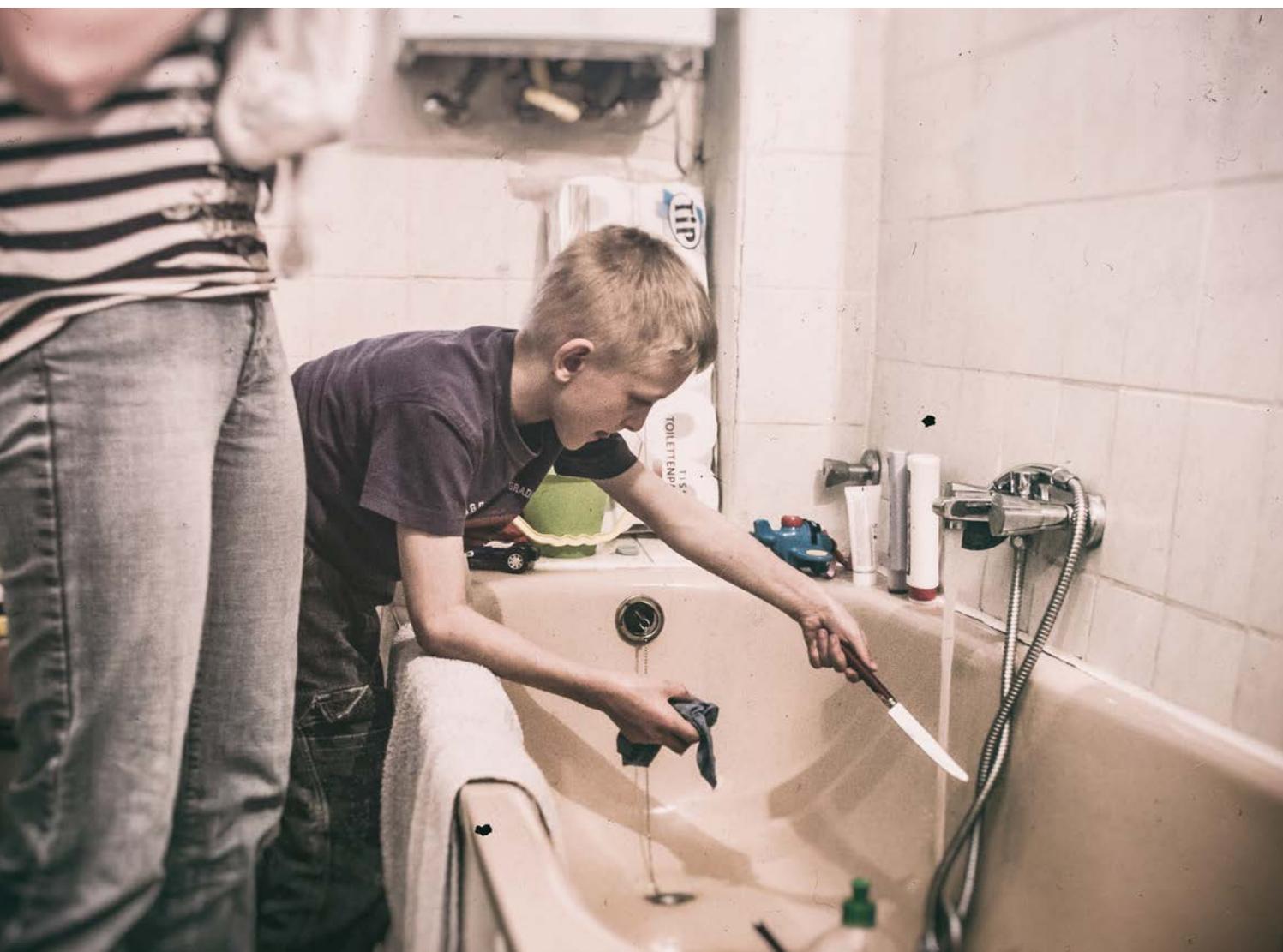
© Photo 1: Rosemary Keenan, CSAN (Angleterre et Pays de Galles)

© Photo 2: Andre Zelck, Caritas Allemagne

À partir de ses activités s'adressant aux enfants dans des familles pauvres et socialement exclues, Caritas identifie les enfants comme un autre groupe ayant besoin d'une action urgente afin de remédier à leur situation vulnérable, qui est aussi celle de leur famille. Les enfants ont actuellement un plus grand risque de connaître la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe, s'ils :

- vivent dans un ménage monoparental à bas revenus ;
- vivent dans un ménage dont le revenu dépend de l'apport d'un seul soutien de famille (les revenus des femmes étant très généralement inférieurs à ceux des hommes) ;
- vivent dans un ménage dont le revenu disponible réel a connu une baisse du fait d'un chômage de longue durée d'un des parents ;
- sont migrants, demandeurs d'asile ou réfugiés³⁷.





Dans toutes les circonstances évoquées ci-dessus, un autre facteur, pesant de manière importante sur ce risque pour les enfants, est la possibilité d'accéder à des allocations ou prestations familiales adéquates et/ou à des infrastructures d'accueil d'enfants appropriées. L'accès à ces prestations et services est généralement conditionné à leur simple disponibilité (par exemple, leur financement, les infrastructures, le transport) et aux structures socio-politiques existantes (par exemple, la législation, la conscience du problème, l'accueil et l'acceptation).

Parmi cette population jeune, les enfants migrants et réfugiés forment un groupe particulièrement exposé au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, y compris à des violations multiples de leurs droits. Plusieurs organismes d'aide³⁸ ont observé en Europe, en 2015, une hausse importante du nombre de ces enfants. Cette situation est une source de

préoccupation quant à l'efficacité et au caractère adéquat des systèmes nationaux de protection de l'enfance³⁹.

Dans le cadre de la crise des réfugiés et des migrants que connaît actuellement l'Europe, l'Unicef⁴⁰ a identifié cinq groupes d'enfants qui sont les plus vulnérables face au risque de multiples violations de leurs droits : 1) bébés et enfants en bas âge ; 2) enfants souffrant d'un handicap et/ou ayant des besoins spéciaux ; 3) enfants perdus ; 4) enfants abandonnés ; 5) adolescents non accompagnés et sans résidence fixe.

Migrants et réfugiés

Les demandeurs d'asile, n'ayant pas le droit d'effectuer un travail rémunéré, sont totalement exclus du marché de l'emploi. Le nombre de migrants aidés par le Secours catholique a augmenté de 14 points entre 2002 et 2013, passant de 20 % à 34 %. Le nombre de migrants en situation irrégulière et de personnes en attente de régulation a lui aussi augmenté : le pourcentage de migrants en situation irrégulière auxquels le Secours catholique a porté assistance a crû de 10 % en 2011 à 15 % en 2013 ; le nombre de migrants en attente de régulation est, quant à lui, passé de 39 % en 2011 à 42 % en 2013.

Secours Catholique (France)

Il n'existe pas de programmes d'intégration [pour les migrants, les demandeurs d'asile ou les réfugiés] qui proposent des cours de langue bulgare ou de médiation dans la recherche d'un emploi ou d'un logement, ou encore de médiation sociale. Des soins médicaux ne sont disponibles que pendant trois mois environ pour les réfugiés récemment reconnus et les enfants réfugiés non accompagnés.

Caritas Bulgarie

“Je me suis rendu à l'Agence de l'emploi pour chercher un travail mais, alors, les questions habituelles ont commencé : Pourquoi voulais-je rester à Chypre au lieu de retourner dans mon pays ? Pendant l'entretien, l'agent du Bureau du travail se couvrait le visage, comme si j'avais une maladie contagieuse et qu'elle risquait une infection. Elle ne touchait pas mes documents officiels et me demandait de les tenir à distance d'elle. J'estime que je m'habille correctement, et je suis une personne propre. Je me suis senti humilié. Je n'avais ni le pouvoir de me plaindre, ni la possibilité de retourner dans mon pays d'origine.”

Demandeur d'asile camerounais soutenu par Caritas Chypre

© Photo: Elodie Pierrot,
Secours Catholique - Caritas France

Plusieurs organisations Caritas en Europe agissent actuellement par différents types d'assistance apportée au nombre sans précédent de migrants et de réfugiés arrivant en Europe. Elles proposent des services allant de l'aide d'urgence et de l'assistance humanitaire dans les pays de destination ou de transit au conseil juridique et à des programmes d'intégration dans les pays d'accueil.

En septembre 2015, les organisations Caritas avaient soutenu plus de 190 000 migrants et réfugiés passant, cette année-là, sur la route des Balkans et prévoyaient une augmentation de leur nombre jusqu'à la fin de l'année. Les organisations qui secourent ces personnes mettent en évidence les principaux défis auxquels sont confrontés les migrants en Europe et fournissent des renseignements importants pour caractériser les différents groupes de migrants qui ont besoin d'une assistance immédiate ou à plus long terme :

- Parmi les personnes en quête de protection, on observe un nombre croissant de femmes et de familles avec enfants ;
- Les nouveaux arrivants souffrent de mauvaise santé ; ils arrivent fatigués, traumatisés, ils ont faim et sont déshydratés ;
- Ils font face à des difficultés dans l'accès aux services et manquent de toilettes, d'eau, de nourriture et de lieux d'hébergement ;
- Le manque de services d'enregistrement a entraîné l'engorgement des centres d'accueil, ce qui se traduit par de longues périodes d'attente, aggravées par le manque d'interprètes, de travailleurs sociaux et de conseils juridiques. Si des ONG, des organisations caritatives et des bénévoles fournissent une assistance vitale, ces acteurs n'ont souvent pas les capacités et les ressources pour offrir tout le soutien nécessaire ;
- La plupart des personnes concernées ont laissé des proches qui leur manquent et veulent à tout prix rester en contact avec leur famille restée dans le pays d'origine ;
- Beaucoup souffrent de mauvais traitements et de conditions inhumaines dans les hotspots (par exemple, en Grèce et en Italie) et sont gardés en détention dans les pays de transit (par exemple, dans les Balkans ou en Hongrie) ;
- Beaucoup doivent faire face à une expulsion ou à un « refus aux frontières », comme on en a rapporté dans les pays d'entrée (par exemple, en Espagne) ; en raison de mesures de sécurité plus strictes (par exemple, présence de clôtures ou de garde-frontières en plus grand nombre), ceux qui arrivent aux frontières sont bloqués et forcés de rester dans des zones périphériques (par exemple, les frontières orientales de l'UE ou la frontière hispano-marocaine) ;



- La Serbie, la Macédoine (Arym), la Hongrie, la Grèce, l'Italie, la Roumanie, la Bulgarie et d'autres pays sont devenus des pays de transit, traversés par de nombreux migrants voulant se rendre en Allemagne, en Autriche, en Suède, etc. – ces pays de transit étant considérés comme moins accueillants.

Les observations ci-dessus mettent en évidence quelques-uns des défis les plus importants auxquels doivent faire face la grande majorité des migrants nouvellement arrivés en Europe. Les défis qu'affrontent les migrants et les réfugiés qui résident déjà en Europe sont, quant à eux, aggravés par les législations en matière d'emploi et une attitude restrictive qui entravent leur entrée rapide sur le marché de l'emploi.

Le Conseil de l'Europe (CdE) a insisté sur le fait que le droit au travail est l'un des problèmes essentiels dans la mise en œuvre de plusieurs droits fondamentaux et humains. Lors de son Assemblée parlementaire de mars 2014, le CdE⁴¹ a averti que, même s'il est vrai que les réfugiés disposent généralement d'un droit au travail en Europe, la plupart des pays connaissent néanmoins un écart significatif entre réfugiés et nationaux pour ce qui concerne l'accès à l'emploi. De plus, et contrairement aux réfugiés, les demandeurs d'asile sont peu autorisés à travailler lors de leur arrivée dans le pays de destination ; ils doivent dans la plupart des cas attendre une décision finale concernant leur demande ou l'écoulement d'une période fixe avant de pouvoir accéder au marché de l'emploi. Dans le même temps, le manque d'intégration des réfugiés et des demandeurs d'asile au marché

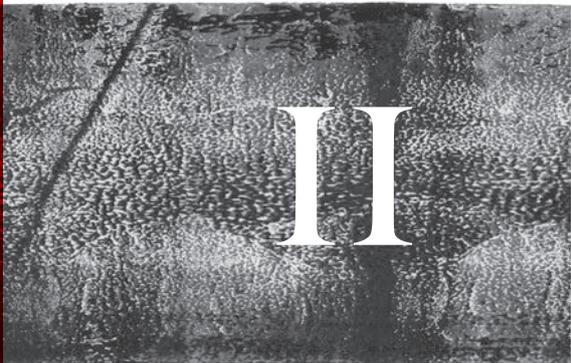
de l'emploi les force dans certains cas à accepter de travailler dans des conditions irrégulières, dangereuses, dégradantes et d'exploitation. Cela peut alors les exposer à d'autres risques, y compris l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains – un risque qui concerne habituellement les femmes et les jeunes filles, sans responsabilité de leur part et contre leur volonté.

Les restrictions à un accès rapide des demandeurs d'asile au marché de l'emploi peuvent également s'avérer coûteuses pour les sociétés d'accueil, non seulement parce qu'elles se privent ainsi d'un réservoir considérable de potentiel et de ressources humaines, mais aussi en raison de l'obligation qu'a l'État de fournir des services sociaux et un soutien aux demandeurs d'asile.

Un autre problème signalé par le CdE consiste dans le passage du statut de demandeur d'asile à celui de réfugié reconnu. Pendant cette période, la majorité des demandeurs d'asile sont dans l'impossibilité de suivre des cours de langue ou d'autres formations générales ou professionnelles. Ils ne peuvent accepter un travail déclaré et doivent souvent vivre dans des logements isolés et mal équipés. Cette situation peut perdurer de longs mois et conduit à une situation observée auprès de nombreux demandeurs d'asile, à savoir un manque de préparation à la recherche d'un emploi une fois qu'ils obtiennent le statut de réfugié ou une protection subsidiaire.

Une étude antérieure de l'European Centre for Social Welfare Policy and Research⁴² sur l'accès aux soins médicaux a confirmé que, dans plusieurs États membres de l'UE, l'état de santé de nombreuses populations immigrées est moins bon que celui des nationaux. L'étude, qui analyse la situation sanitaire de migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, conclut que les problèmes de santé vont souvent de pair avec une situation de précarité et de mauvaises conditions de vie, mettant en évidence le lien entre pauvreté, mauvaise santé et manque d'accès aux soins médicaux. Dans le cas des demandeurs d'asile et des migrants sans papiers, l'étude a permis d'observer que les problèmes de santé sont parfois aggravés pas les séquelles physiques de la guerre ou de la torture, sans parler des voyages exténuants que nombre de ces personnes ont effectués pour atteindre l'Europe. En raison de l'accueil et des conditions de vie qu'elles rencontrent à leur arrivée, elles vivent dans un environnement propice à la propagation de maladies infectieuses (hépatite, tuberculose, rougeole, rubéole, etc.)⁴³ et à la malnutrition.

Le CdE⁴⁴ pointe également les problèmes que les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants – en particulier ceux en situation irrégulière – doivent affronter en matière d'accès aux soins médicaux en raison d'une discrimination souvent instaurée à leur encontre par les systèmes nationaux de santé, en dépit du fait que leurs droits sont garantis par plusieurs traités et engagements internationaux⁴⁵.



II

L'accès aux droits est limité pour les personnes en risque de pauvreté et d'exclusion sociale

Caritas Europa identifie le droit au logement, le droit aux soins médicaux et le droit au travail comme ceux dont l'accès est le plus limité pour les groupes concernés (chômeurs de longue durée, travailleurs pauvres, parents seuls, enfants, migrants et réfugiés).

Droit au logement

"Lorsque mes enfants ne sont pas là, je ne chauffe pas mon appartement. Pour ce qui concerne la nourriture, je mange moins quand je ne les ai pas. Je ne veux pas qu'ils ressentent que je n'ai pas d'argent. Je me serre la ceinture. Le plus dur est de ne pas pouvoir leur donner ce qu'ils voudraient. Je crains de passer pour un mauvais père qui ne fait pas plaisir à ses enfants, et cela me fait très mal. Je crois que les hommes ont trop de fierté et trop de honte pour demander de l'aide."

Fabrice, père seul, élevant trois enfants en garde partagée et gagnant 1 100 € par mois (soutenu par le Secours catholique, France)

Lewis (75 ans) vit seul à son adresse actuelle depuis quinze ans. Il est veuf et a deux enfants qui ne vivent pas à Dublin. En raison des augmentations de son loyer, il ne peut plus continuer à vivre là où il habite. Il est sur une liste d'attente pour l'obtention d'un logement social depuis 2009 et ne perçoit pas d'allocation de loyer. Il a travaillé comme chauffeur de taxi jusqu'en 2012, année où la maladie l'a empêché de conduire. Il voudrait rester dans sa maison, mais sa pension seule ne suffit pas. « J'aime l'endroit où je vis, mais je ne peux tout simplement plus me le permettre. » Les soucis concernant ses conditions de vie ont porté un coup à sa santé mentale, et il aurait absolument besoin de trouver un autre endroit pour se loger.

Témoignage répercuté par Alone, membre de l'organisation Social Justice Ireland

L'accès au logement est problématique dans certaines régions d'Allemagne, celles qui connaissent un grand afflux de nouveaux habitants et dans lesquelles la demande d'appartements est trop importante par rapport à l'offre. On peut citer Hambourg, Munich, Stuttgart et Francfort, ainsi que la région qui entoure ces grandes villes, mais également des villes plus petites qui disposent par exemple d'une université, comme Fribourg. La tendance à la diminution de la taille des ménages accroît leur nombre et, dès lors, la demande de logements, entraînant une augmentation des loyers. De plus, le nombre de logements nouvellement construits est faible pour les catégories de bas loyers⁴⁶. De même, l'offre de logements sociaux est en baisse parce que d'anciens engagements viennent à échéance et que les projets de constructions nouvelles ralentissent. Il en résulte un déficit de logements abordables dans ces régions⁴⁷. De ce fait, les ménages à faibles revenus ont du mal à trouver un appartement dans les limites de leur budget.

Une association de Caritas Allemagne

Les personnes exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale ont un accès limité au logement, considéré comme un droit inhérent. On considère que la raison principale de cet accès restreint est le coût excessif des logements décents. La hausse des loyers (due à un accroissement de la demande de logements ou à l'absence d'habitations disponibles), la perte d'un revenu (stable), des conditions plus restrictives (liées à l'emploi du locataire ou à sa situation financière) ou le surendettement (conduisant souvent à des

expulsions) ont créé un cercle vicieux pour un grand nombre de pauvres quant à l'accès au logement. Cette évolution a également poussé de nombreuses personnes vers la pauvreté, dans la mesure où la proportion des dépenses consacrées au logement a augmenté dans leur budget disponible. Pour les personnes ayant des problèmes de santé ou résidant dans le pays en situation irrégulière, leur risque d'être exclues de leur logement est encore plus important.

La relation entre l'augmentation des coûts de logement et l'impossibilité financière d'accéder à un logement décent est une tendance récente et une source importante de préoccupation dans onze pays (Autriche, Belgique, République tchèque, Allemagne, Grèce, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg et Royaume-Uni). Des frais de logement plus élevés, associés à des salaires en baisse, un chômage en recrudescence et des coupes budgétaires dans la protection sociale contribuent à un plus grand nombre de personnes privées de logement. D'une façon générale, l'aggravation de la pauvreté et de l'exclusion sociale réduit, pour ceux qui en sont touchés, leur probabilité ultérieure d'accéder à un logement. Caritas a constaté une augmentation dramatique du nombre de sans-abris en Belgique, République tchèque, Grèce et Finlande.

Ces observations sont cohérentes avec celles d'une étude récente sur l'état des logements dans l'UE⁴⁸, qui conclut à une instabilité des salaires et du marché du logement. Ce constat est lié à deux problèmes alarmants :

- Il y a davantage de sans-abris en Europe en 2015 qu'il y a six ans ;
- Dans la plupart des pays européens, l'offre disponible d'habitations abordables ne suffit pas à répondre à une demande qui a augmenté.

En outre, l'étude conclut à l'existence d'un « piège au logement » dans de nombreux pays de l'UE, rendant l'accès au logement plus difficile pour un grand nombre de personnes, pour les raisons suivantes :

- Le secteur locatif privé est devenu trop onéreux ;
- L'acquisition d'une habitation en propriété n'est pas envisageable en raison d'un coût encore plus élevé ;
- La mise à disposition de logements sociaux est insuffisante, ce qui conduit à des listes d'attente de plus en plus longues dans certains pays, dont l'Italie, le Royaume-Uni, la France et l'Irlande.

Ces facteurs s'associent pour dessiner l'âpre réalité à laquelle font face les pauvres, souvent des familles ou des ménages, qui, en raison du mauvais état des habitations disponibles ou du petit nombre et du coût inabordable des meilleures habitations, se trouvent « piégés » dans un logement inapproprié ou une habitation louée, alors qu'ils préféreraient être propriétaires.

Droit aux soins médicaux

“Je suis veuve et je n’ai qu’une petite pension qui suffit à peine à couvrir mes besoins de base. Mais je suis incapable de payer d’autres besoins importants, comme certains médicaments ou d’autres soutiens, de l’aide pour des travaux physiques ou le nettoyage, et des soins infirmiers ou personnels.”

Une personne soutenue par Caritas Malte

L’absence d’un revenu suffisant pour payer les frais d’assurance santé, de logement, d’éducation, d’enseignement ou de formation est l’un des grands problèmes que doivent affronter dans leur accès aux services les personnes exposées à la pauvreté et à l’exclusion sociale. Souvent, des règles administratives complexes ou de longs temps d’attente entravent davantage l’accès aux services pour un grand nombre de ces personnes.

Cordaid (Caritas Pays-Bas)

Le fonctionnement du système de santé apparaît comme l’un des principaux problèmes de la protection sociale en Bulgarie, qui est un système contributif et donc dépendant du niveau de l’emploi et des revenus. Ce système est devenu inopérant parce que le taux élevé de chômage a très considérablement réduit le nombre de personnes capables de verser des contributions sociales, même si le montant des contributions est peu important en soi ; cette situation génère de la pauvreté (conduisant à une détérioration de la situation sanitaire et, de ce fait, à une augmentation du nombre de personnes qui ont besoin de traitements coûteux). Selon Eurostat, l’ensemble des six régions NUTS⁴⁹ de niveau 2 en Bulgarie figurent dans les sept régions de l’UE connaissant les taux bruts les plus élevés de mortalité due à des maladies de l’appareil circulatoire⁵⁰.

Caritas Bulgarie

Mme M. est une mère de 55 ans, originaire de Pologne. Il y a quatre ans, on lui a diagnostiqué des difficultés motrices dans une jambe. Dans un premier temps, celles-ci ont restreint sa mobilité, puis lui ont valu d’importantes douleurs qui l’ont immobilisée et ne lui ont plus permis de travailler. Les médecins ont dit à Mme M. que seule une opération pourrait soulager ses douleurs ; cependant, il y avait une liste d’attente de six mois dans les hôpitaux publics et une opération dans une clinique privée aurait nécessité une somme d’argent qu’elle n’était pas en mesure de payer, en raison du faible montant de l’allocation de chômage qu’elle percevait. Étant donné son état de santé, elle a demandé de l’aide à sa paroisse ; les bénévoles de Caritas Athènes ont immédiatement agi et, en quelques jours, l’opération a pu avoir lieu. Mme M. est reconnaissante à Caritas car, grâce à ce soutien, elle peut être autonome, chercher un travail et pourvoir aux besoins de sa famille, sans devoir dépendre de l’aide de connaissances ou d’autres organisations.

Caritas Hellas (Grèce)

Au travers de ses actions en faveur des pauvres et des personnes exclues dans toute l’Europe, Caritas remarque que les personnes exposées à la pauvreté et à l’exclusion sociale ont un accès restreint au droit à des soins médicaux qu’ils ont pourtant. Ceci confirme une tendance indiquée par les dernières données Eurostat, qui font apparaître que les « besoins auto-perçus de visite médicale non satisfaits » ont crû en Europe, en particulier chez les personnes les plus pauvres⁵¹ : le besoin auto-perçu de soins médicaux non satisfaits concerne plus de 8 % de ce groupe de revenus⁵², contre 3,9 % pour des groupes de revenus plus élevés. Toutefois, ces pourcentages varient fortement d’un pays à l’autre, allant de 0,1 % pour les groupes à faibles revenus en Slovaquie à 40 % en Lettonie⁵⁴.

Lorsque, pour les groupes à revenus peu élevés, ce même indicateur est ventilé selon la raison pour laquelle les personnes en situation de pauvreté ou d’exclusion sociale ne sont pas en mesure d’accéder aux services de santé, les statistiques officielles corroborent les observations de Caritas :

- Ces services sont trop onéreux (par exemple, le prix à payer pour les soins est excessif ou le revenu insuffisant) ;
- La localisation de ces services est telle qu’il est impossible de s’y rendre physiquement (par exemple, en raison d’un manque de transport, d’infrastructures ou d’une absence de dédommagement des frais de transport) ;
- Il y a de longues listes d’attente (par exemple, l’absence de services ou leur insuffisance, des services manquant de capacités ou de personnel).

Droit au travail

"Les problèmes que je perçois résident dans l'attitude des employeurs, à savoir le travail au noir, ou la préférence donnée aux contrats de service plutôt qu'à des contrats de travail en bonne et due forme. Souvent, l'employeur ne propose ni avantages, ni couverture de santé au travailleur qu'il engage."

Réponse d'un travailleur social de Caritas en République tchèque à une enquête menée en vue du présent rapport

Le salaire minimum au Royaume-Uni a été relevé à 6,70 GBP/heure (environ 8,60 EUR) en octobre 2015 ; toutefois, ce montant reste inférieur au salaire de subsistance de 7,85 GBP/heure (environ 10,10 EUR), déterminé de manière indépendante pour l'ensemble du pays, et de 9,15 GBP/heure (11,75 EUR), déterminé pour Londres. Le nombre de travailleurs indépendants s'est accru de 1,5 million depuis 2008 et est aujourd'hui le plus élevé depuis quarante ans. Dans le même temps, le revenu moyen du travail des indépendants a chuté de 22 % depuis 2008-2009.

Caritas Social Action Network (CSAN, Angleterre et Pays de Galles)

Le droit au travail est un acquis auquel l'accès est restreint pour les personnes exposées au risque de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il existe une relation directe entre le chômage de longue durée et la pauvreté et l'exclusion sociale. Il en résulte un cercle vicieux qui enferme une large partie de la population dans le piège de la pauvreté, ce qui a écarté davantage certains groupes de population de l'accès au marché de l'emploi et les empêche d'exercer leur droit au travail.

De plus, des taux de chômage élevés et persistants et le chômage de longue durée ont une incidence directe sur le droit à des conditions de travail équitables et justes. Comme, fondamentalement, le droit à des conditions de travail équitables et justes n'est pas garanti, le phénomène du travailleur pauvre s'accroît d'autant.



© Photo: Gael Kerbaol,
Secours Catholique – France





III

Quelle est l'efficacité des politiques actuelles de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale ?

Au niveau de l'UE, plusieurs outils politiques sont susceptibles de s'attaquer aux problèmes ici décrits et de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe. Dans ce chapitre, nous évaluons l'efficacité et l'impact des outils et politiques que les organisations Caritas en Europe ont identifiés comme ayant un tel effet, tels que la « Recommandation sur l'inclusion active », la « Recommandation "Investir dans l'enfance" », ainsi que l'efficacité des politiques nationales et de la réforme des systèmes de protection sociale.

Inclusion active

Une mère seule de 30 ans, élevant son bébé de 2 ans, reçoit 150 € de pension alimentaire par mois ainsi que 80 € au titre du revenu minimum (cette allocation mensuelle est réduite dans son cas en raison de la pension alimentaire dont elle bénéficie). Sur ce revenu, elle doit payer le loyer et les charges liées à son logement (gaz, eau et électricité), soit au total 150 € par mois. Elle dispose ainsi de seulement 80 € par mois pour la nourriture, les vêtements, les médicaments et d'autres frais, pour elle et son fils. Elle a demandé l'aide de Caritas pour recevoir des produits alimentaires, car le montant de son allocation de revenu minimum ne suffit pas à couvrir toutes ses dépenses vitales. Elle est inscrite à l'Agence nationale pour l'emploi, mais ne parvient pas à trouver du travail. Elle suit des programmes de formation ; pendant ce temps, elle peut placer son bébé dans une garderie de jour. La formation elle-même est payée par l'Agence nationale pour l'emploi.

Cáritas Diocesana de Santarém, Portugal

M. A., 47 ans, est marié et a deux enfants mineurs. Auparavant, il avait un emploi d'électricien, mais il a perdu son travail peu après le début de la crise économique. Sa femme est, elle aussi, au chômage. Pendant les premières années, la famille a réussi à survivre grâce à l'épargne qu'elle avait constituée et à l'aide financière de proches. Mais, en 2014, ils se sont trouvés à bout de ressources et se sont alors adressés à Caritas. Le soutien mensuel qu'ils ont reçu, dans le cadre du programme Caritas pour répondre aux besoins de base en matière alimentaire et nutritionnelle, a été d'une importance cruciale pour eux : il a permis à la famille d'aller au supermarché et d'acheter des aliments à valeur nutritionnelle élevée pour les enfants (viande, lait, etc.) – un besoin de base que la famille ne pouvait plus satisfaire par ses propres moyens.

Caritas Hellas, un bénéficiaire du projet Espoir II (Elpis II)

“Ma famille a dû attendre douze mois avant de recevoir une allocation de revenu minimum et une aide au loyer. Pendant ce temps, nous avons dû chercher du secours auprès de Caritas”.

M. et E., mari et femme syriens ayant cinq enfants, bénéficiaires de Caritas Chypre

Suite aux ajustements budgétaires et aux réductions des dépenses publiques entre 2008 et 2014, les effectifs de personnel ont été comprimés dans des secteurs tels que la santé et l'enseignement, alors que les frais de ces services ont augmenté, comme les frais d'ordonnance et le coût des transports scolaires, par exemple. Dans d'autres domaines, les services offerts ont été réduits de manière drastique. En conséquence, les personnes qui ont le plus besoin de ces services ont subi, de manière disproportionnée, les effets de la réduction des prestations publiques dont elles pouvaient auparavant bénéficier.

Social Justice Ireland

Un soutien adéquat au revenu, un marché inclusif de l'emploi et l'accès à des services de qualité sont les trois piliers de la « Recommandation de la Commission européenne relative à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail »⁵⁵. Caritas Europa voit dans cette recommandation un outil de politique intégrale qui pourrait avoir un effet considérable sur la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale si ses trois piliers étaient mis en œuvre, comme prévu. Afin de cerner les limitations de son application, Caritas Europa a évalué l'état de mise en œuvre des trois piliers de l'inclusion active dans différents États membres de l'UE.

Pilier 1 :

Soutien adéquat au revenu

Dans la plupart des États membres de l'UE, l'accès au régime de revenu minimum est difficile pour les personnes exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Les raisons principales de ces limitations sont les suivantes :

- Les demandes de revenu minimum sont conditionnées à l'existence d'un domicile légal avec une adresse permanente, ce qui interdit l'accès à ces systèmes aux sans-abri, aux demandeurs d'asile et aux migrants sans papiers (par exemple, en Finlande et à Chypre) ;
- Les procédures administratives sont trop complexes, ou encore le public concerné ignore l'existence des systèmes en place (cette ignorance étant souvent liée à l'expérience de l'exclusion sociale), ce qui provoque un non-recours aux soutiens existants (par exemple, en Allemagne, France, Luxembourg et Slovaquie) ;
- Les critères d'évaluation des moyens de subsistance des demandeurs sont inadéquats, car ils ne prennent pas en compte le revenu réellement nécessaire et les autres aides disponibles aux ménages pour couvrir leurs besoins de base (par exemple, en Slovaquie).

Dans un grand nombre d'États membres de l'UE, les régimes de revenu minimum sont inadéquats, pour les raisons suivantes :

- Le montant du revenu minimum, en association avec les autres prestations sociales, est insuffisant pour couvrir les besoins de base (par exemple, en Autriche, Bulgarie et Portugal) ;
- Le calcul du montant du revenu minimum sur la base de l'évaluation des moyens de subsistance ne tient pas compte du coût réel de la vie des ménages, à un moment donné et pour une région donnée (par exemple, en Irlande et aux Pays-Bas). Ceci se traduit par le fait que, dans plusieurs pays, le montant du revenu minimum n'a pas été ajusté au niveau de l'inflation (par le biais de l'indice des prix à la consommation, par exemple) ou ignore les évolutions et les variations du coût de la vie d'une région à l'autre dans un même pays (pour les frais de logement, par exemple).

Au vu des résultats de l'évaluation d'un soutien adéquat au revenu dans les différents pays, il n'est pas surprenant de constater que seuls 15 % des organisations membres de Caritas estiment que les régimes de revenu minimum actuels peuvent effectivement contribuer à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale dans leurs pays respectifs, alors que les autres les estiment au plus modérément adéquats (30 %), inadéquats (40 %) ou même tout à fait inadéquats (15 %).

S'ajoute à cela que la situation est pire encore dans des pays dépourvus de régime de revenu minimum, comme la Grèce.

Pilier 2 :

Marché inclusif de l'emploi

Le degré d'inclusion des marchés de l'emploi varie d'un pays européen à l'autre. Les principaux obstacles qui entravent le caractère inclusif de ces marchés sont les suivants :

- Les législations nationales et/ou les normes sociales et les employeurs du pays opèrent une discrimination à l'encontre de certains groupes, ce qui rend plus difficile leur accès au marché de l'emploi. Les groupes les plus touchés sont les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés (par exemple, en Autriche, Finlande et France), les personnes souffrant d'un handicap (par exemple, en Finlande et Irlande), ainsi que les femmes⁵⁶ et les parents qui travaillent (par exemple, en Irlande et à Malte).
- Les chômeurs peinent à entrer ou à rentrer sur le marché de l'emploi parce qu'ils manquent souvent des compétences qui leur sont demandées (et ne reçoivent pas de formation en ce sens ; par exemple, en Irlande) ou parce qu'ils sont forcés d'entrer dans l'économie informelle⁵⁷, en raison d'une préférence pour celle-ci d'employeurs qui ne sont pas sanctionnés, et d'un manque d'inspecteurs du travail (par exemple, en Italie).

- Des taux de chômage élevés et persistants dans plusieurs pays ont eu un impact sévère sur la qualité des emplois, marquée par des salaires bas, des salaires minimum ou des avantages sociaux inadéquats, de mauvaises conditions de travail (par exemple, en République tchèque) et l'absence d'accès à la formation continue. Or, il s'agit là de facteurs essentiels sur lesquels il convient d'agir si l'on veut prévenir le phénomène des travailleurs pauvres. Le problème des emplois de piètre qualité a également été mis en évidence dans les dernières Perspectives pour l'emploi publiées par l'OCDE pour 2015⁵⁸, qui critique le point de vue de trop de responsables dans l'UE selon lesquels l'accent mis sur la qualité des emplois est un « frein à la création d'emplois »⁵⁹. Parallèlement, le rapport montre que « les pays de l'OCDE les plus performants en termes de taux d'emploi sont également ceux qui présentent le meilleur niveau de qualité des emplois »⁶⁰.

Pilier 3 :

Accès à des services de qualité

L'accès à des services de qualité est limité en Europe lorsque :

- Ces services de qualité sont trop onéreux (par exemple, en Belgique, Grèce, Irlande, Pays-Bas, Slovaquie) ;
- La localisation de ces services est telle qu'il est impossible de s'y rendre physiquement en raison d'une grande distance, ou de transports inappropriés (par exemple, en Bulgarie, Italie, Portugal et Slovaquie) ;
- Il existe de longues listes d'attente et un manque de capacités pour répondre à la demande (par exemple, aux Pays-Bas et au Portugal).

Il faut remarquer que ces facteurs influant sur l'accès aux services sont également mentionnés pour l'enseignement, la garde et les garderies d'enfants et les services de logement. Toutefois, c'est l'accès aux services de santé qui se présente comme un sujet premier de préoccupation. Pour ce qui concerne les autres services, des procédures bureaucratiques et complexes et l'absence d'un point d'accès unique (par exemple, en France, en Italie et aux Pays-Bas) sont mentionnées comme des obstacles majeurs. La nécessité d'avoir un permis de séjour ou une adresse permanente constitue un élément qui rend inaccessibles plusieurs services à certains groupes, tels que les demandeurs d'asile ou les sans-abri (par exemple, en Finlande, France et République tchèque).

Investir dans l'enfance

Caritas Europa veut pleinement promouvoir la « Recommandation de la Commission européenne "Investir dans l'enfance" »⁶¹, qui présente une approche fondée sur trois piliers pour réduire la pauvreté des enfants :

- L'accès à des ressources adéquates ;
- L'accès à des services de qualité ;
- Le droit de participation des enfants.

Le présent rapport met en évidence les principaux obstacles qui continuent à empêcher que l'on « [brise] le cercle vicieux de l'inégalité », objectif avoué des mesures proposées dans la recommandation. Les défis persistants décrits dans cette section prouvent l'importance de ces mesures et soulignent l'ampleur des manques dans la mise en œuvre effective de la recommandation. Ces mêmes problèmes sont signalés dans le dernier rapport de la Commission de l'Emploi et des Affaires sociales du Parlement européen sur la réduction des inégalités, avec une attention particulière à la pauvreté des enfants⁶². Dans l'intervalle, Caritas Europa espère que la Déclaration écrite « Investir dans l'enfance », ⁶³signée par 428 députés européens en décembre 2015 et en attente d'une réponse du Conseil européen le 7 mars 2016, de même que la Résolution du Parlement européen du 13 octobre 2015 sur la réduction des inégalités, en particulier la pauvreté des enfants (2014/2237(INI))⁶⁴ permettra de réaliser des efforts plus concertés pour aborder les manques qui subsistent dans les trois piliers.

Pilier 1 :

Accès à des ressources adéquates

Une analyse détaillée des changements récemment intervenus dans les prestations familiales⁶⁵ fait apparaître que certaines d'entre elles ont été majorées ou étendues depuis 2009 dans vingt pays de l'UE, ce qui pourrait être considéré comme une amélioration au sein du premier pilier. Au cours de la même période toutefois, d'autres prestations familiales et/ou leurs conditions d'accès ont été réduites dans dix-neuf pays de l'UE, ce qui restreint le progrès général vers la « création de conditions permettant un niveau de vie correct par un éventail de prestations », comme il est préconisé pour ce pilier. (Pour un tableau détaillé des changements significatifs récemment intervenus dans les prestations familiales dans l'UE, se reporter à l'Annexe I.)

Pour ce qui concerne les mesures recommandées afin de « favoriser la participation des parents au marché de l'emploi », les problèmes du chômage à long terme, des travailleurs pauvres et de la pauvreté croissante des ménages monoparentaux (liée à ces problèmes mais aussi à un manque de mesures de soutien et de prestations spécifiques) constituent les principaux défis

si l'on veut garantir des ressources adéquates aux enfants et, de ce fait, réduire et prévenir la pauvreté infantile. En outre, l'accès limité aux services de garde et de garderie n'entrave pas seulement la participation des parents au marché de l'emploi, mais aussi l'opportunité pour les enfants d'accéder à un environnement éducatif dans leur petite enfance. Le fait que ces défis persistent prouve l'importance de ces recommandations.

Pilier 2 :

Accès à des services de qualité

Les trois facteurs qui limitent l'accès à des services de qualité (cherté, difficulté d'accès physique, manque de capacités) peuvent également être considérés comme les principales raisons pour lesquelles certaines personnes sont dans l'impossibilité d'accéder à des services éducatifs et de garde de la petite enfance. Pour ce qui concerne la recommandation d'une amélioration des systèmes de santé allant dans le sens d'une plus grande réactivité pour tenir compte des besoins des enfants défavorisés, Caritas désapprouve toute introduction d'une nouvelle participation financière des parents et toute réduction de personnel qualifié, qui rendrait les services de santé moins abordables, moins disponibles et/ou physiquement accessibles, tout en nuisant à leur qualité. Le problème du difficile accès à un logement abordable, qui a conduit dans plusieurs pays à une détérioration des conditions de logement pour de nombreux ménages, constitue une tendance alarmante ; Caritas s'inquiète de son impact, qui est notamment de rendre encore plus défavorable la situation des enfants défavorisés.

Pilier 3 :

Droit de participation des enfants

Les organisations membres de Caritas ont identifié depuis longtemps les défis du droit de participation des enfants. Dans le cadre des élections au Parlement européen de 2014, Caritas Europa a organisé des ateliers⁶⁶ avec différents groupes de personnes, dont des enfants, vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Le thème des ateliers était le droit à participer à tous les niveaux à la vie politique. Les conclusions ont mis en évidence les obstacles qui entravent la participation des enfants : par exemple, ils sont souvent considérés comme des « objets sans voix » plutôt que des individus actifs ayant des droits, ou sont discriminés par la loi ou par les actions concrètes (ou l'absence d'action) à leur égard. En outre, le manque de connaissances concernant les procédures politiques, les chiffres pertinents et les institutions, de même que l'absence de documents et d'outils faciles à comprendre, constituent des facteurs importants qui influencent le droit à la participation.

L'efficacité des politiques nationales

Les organisations membres de Caritas décrivent pour quelles raisons les politiques sont peu ou pas efficaces quand il s'agit de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. De leur analyse, il ressort deux grandes catégories d'observations :

1. Les mesures de politique n'ont pas l'effet positif escompté sur la réduction de la pauvreté en raison :
 - Portée limitée : les mesures politiques se contentent de proposer des solutions temporaires, à court terme ou non durables à un problème donné ; leur champ est trop restreint ou leur échelle trop petite ; leur financement est insuffisant ; elles manquent de mesures d'accompagnement pour certains groupes vulnérables (par exemple, en Bulgarie, à Chypre, en République tchèque, Allemagne, France, Irlande, Luxembourg et Slovaquie) ;
 - Mise en œuvre inadéquate : les mesures politiques ne sont pas mises en œuvre selon le calendrier et/ou les modalités prévues, ou leur mise en œuvre est trop lente ou plus lente que prévu (par exemple, en République tchèque et en France).

2. Les raisons pour lesquelles les mesures politiques ont un impact négatif sur la réduction de la pauvreté :
 - Manque d'analyse du problème : les mesures ne sont pas étayées par une analyse approfondie ou cohérente des problèmes en cause, et proposent des solutions inadéquates (par exemple, en Italie et Roumanie) ;
 - Mauvais ciblage : les politiques ne portent pas sur le problème véritable et ignorent les conséquences négatives de la solution proposée (par exemple, en Grèce, Irlande, Portugal et au Royaume-Uni), ce qui découle souvent d'une analyse peu cohérente ou superficielle ;
 - Ignorance des problèmes : aucune des mesures politiques ne porte sur un problème existant ou émergent, voire croissant (par exemple, en Autriche, Allemagne, Irlande, Italie et Luxembourg).

Réformes des systèmes de protection sociale

La crise financière et économique de 2008 a accru la pauvreté en Europe, le nombre de pauvres étant passé de 120 à 125 millions de personnes entre 2008 et 2015. Depuis, ce chiffre s'est tassé à 124 millions à la fin de 2015. Certains pays ont été plus durement frappés que d'autres. Selon les données recueillies dans notre « Rapport de suivi de crise 2015 », les mesures d'austérité imposées pour répondre à la crise ont, dans les faits, créé autant de dommages que la crise elle-même⁶⁷.

Un grand nombre de personnes ont perdu leur travail ou ont été confrontées à des conditions de travail plus précaires et à des baisses de salaire, ont été exclues du marché de l'emploi et connaissent le chômage de longue durée. Au moment où les prestations et les services de soutien auraient dû être optimaux, les systèmes de protection sociale ont au contraire fait l'objet de coupes budgétaires importantes. Dans de nombreux cas, cela s'est traduit par une moindre disponibilité, un renchérissement, une moindre accessibilité et une moindre qualité de ces services. L'ampleur de l'aggravation de cette situation, sous l'effet de certaines politiques macroéconomiques, est aujourd'hui un sujet de préoccupation de plus en plus vive.

D'une façon générale, Caritas Europa observe que la plupart des réformes des systèmes de protection sociale en Europe, essentiellement concentrées sur les coupes budgétaires, ont conduit aux conséquences suivantes :

- Elles ne contribuent pas à réduire les inégalités dans la société⁶⁸ et sont incapables de briser le cycle intergénérationnel des défavorisés ;
- Les services et les prestations de protection sociale ne s'adressent pas prioritairement aux groupes qui en ont le plus besoin ou qui connaissent les problèmes les plus graves ;
- Les personnes le plus exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale ont plus de difficultés qu'auparavant à accéder aux services et aux prestations de protection sociale.

À la lumière de ces observations, Caritas Europa reste préoccupé de la pérennité de systèmes sociaux entiers en Europe, comme l'organisation l'indique dans ses « Principes de base pour un système social durable »⁶⁹.



IV

Conclusions et recommandations

Malgré l'objectif fixé dans la Stratégie 2020 de l'UE, à savoir réduire le nombre de personnes se trouvant ou risquant d'être en situation de pauvreté et d'exclusion sociale d'au moins 20 millions entre 2010 et 2020⁷⁰, ce sont aujourd'hui cinq à six millions de personnes supplémentaires qui se trouvent dans ce cas dans l'UE, et non 20 millions de moins..

Conclusions

Caritas Europa continue d'observer quotidiennement à quel point la pauvreté et l'exclusion sociale touchent un nombre sans cesse plus grand de personnes.

Plus une personne passe de temps hors du marché de l'emploi, moins elle aura de chances d'y rentrer. Cette situation est souvent liée à une tendance à la discrimination de la part des employeurs, à une érosion des compétences et/ou à l'impossibilité d'en acquérir de nouvelles pour accéder au marché de l'emploi et y progresser. En outre, les risques d'exclusion sociale et de chute dans le piège de la pauvreté sont d'autant plus grands qu'une personne reste au chômage. Ce phénomène est encore aggravé en l'absence de revenu provenant d'allocations de chômage, comme c'est le cas pour un grand nombre de chômeurs de longue durée. De surcroît, il arrive souvent que les circonstances défavorables créées par ce manque matériel aient des répercussions sur le bien-être physique et psychologique de ménages entiers. Bien que ces observations n'aient rien de révolutionnaires, les taux actuels de chômage de longue durée, qui atteignent des niveaux sans précédent en Europe, appellent des solutions rapides et efficaces.

Le manque de qualification et la détérioration accrue des conditions de travail, en particulier dans certains pays plus durement touchés que d'autres par la crise économique, de même que les mesures prises dans le cadre des assainissements budgétaires, jouent eux aussi un rôle important dans la tendance alarmante à l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres en Europe. Dans le même temps, les observations de Caritas Europa confirment les conclusions d'études récentes, qui indiquent que des salaires dignes et un système efficace de protection sociale sont des conditions essentielles afin de prévenir que des familles et des individus, y compris des enfants, ne soient poussés dans la pauvreté ou n'y soient piégés. Pour déterminer l'angle d'attaque adéquat pour traiter ce problème, un autre aspect crucial à prendre en considération est la composition des ménages et leur intensité de travail, ainsi que l'absence de salaire minimum et les faiblesses du système de protection sociale dans leur pays.

Les parents seuls constituent aujourd'hui un important groupe à risque en Europe. Ils sont également surreprésentés, à la fois dans le groupe des chômeurs de longue durée et dans celui des travailleurs pauvres. Néanmoins, les défis auxquels ils sont confrontés doivent être analysés selon un angle différent, car leur situation est distincte de celle des couples avec enfants ou des adultes isolés sans enfants. Eu égard au risque accru de pauvreté que connaissent les parents seuls, Caritas Europa souligne l'aggravation des conséquences de cette situation pour les enfants lorsqu'une protection sociale fait défaut ou est trop limitée. Ce fait est confirmé par des études récentes⁷¹ qui constatent que les parents seuls comme leurs enfants sont moins exposés au risque de pauvreté et d'exclusion

sociale lorsque les systèmes de protection sociale disponibles (comprenant différents types de prestations liées à la garde des enfants, au logement, à l'éducation, à l'enseignement, à la santé, etc.) permettent à tous les membres du ménage d'avoir accès à des services et prestations de qualité, couvrant leurs besoins de base – cette condition étant améliorée quand un accès à l'emploi est rendu plus aisé pour le parent.

Les enfants sont un groupe social fort préoccupant depuis plusieurs années. Dans les pays étudiés, un facteur important de risque de pauvreté infantile est la possibilité ou non, pour les enfants et leur famille, d'avoir accès à des allocations d'enfance ou familiales appropriées ainsi qu'à des crèches et à des garderies. Toutefois, les allocations d'enfance ou familiales ne sont pas les seuls éléments qui déterminent le bien-être d'un enfant : en fin de compte, ce sont le revenu disponible des ménages, associé au caractère abordable et à l'accessibilité des services, et avec eux le fonctionnement de l'ensemble du système de protection sociale, qui empêcheront les enfants de tomber dans la pauvreté.



© Photo: Andre Zelck, Caritas Allemagne

Les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés sont depuis longtemps un groupe vulnérable au risque de pauvreté et d'exclusion sociale en Europe, à des degrés toutefois divers selon les pays. Aujourd'hui, l'afflux sans précédent de migrants et de réfugiés en Europe a davantage porté l'attention du public sur les risques croissants que rencontrent ces populations à leur arrivée. Dans la plupart des pays de transit ou d'accueil en Europe, les organisations Caritas sont en première ligne pour assister les nouveaux venus. De par sa longue expérience de travail avec les populations de migrants et de réfugiés déjà établis, Caritas Europa peut identifier quelques facteurs majeurs susceptibles de réduire le risque de pauvreté et d'exclusion sociale dans les sociétés d'accueil. Ces facteurs sont liés à un accès immédiat et ininterrompu à des programmes d'intégration, y compris des formations et des cours de langue, ainsi qu'au droit de travailler et à l'accès aux soins. De même, pouvoir retrouver rapidement des membres de sa famille contribue grandement au bien-être psychologique des personnes se trouvant déjà dans leur nouveau pays de résidence. Dans ce contexte, favoriser la réunion familiale et mettre au point des programmes d'intégration qui tiennent compte des besoins spécifiques des individus sont essentiels⁷². De plus, il est démontré que les conditions de logement ont une influence directe sur l'état de santé et l'intégration sociale. Une hausse importante du nombre d'enfants migrants en Europe en 2015 a suscité de nouvelles inquiétudes quant aux systèmes de protection de l'enfance, dont l'efficacité et le caractère adéquat sont des prérequis pour empêcher que les groupes les plus vulnérables ne soient exposés au risque de multiples violations des droits des enfants.

L'accès au logement – en particulier un logement abordable et correct – constitue lui aussi désormais un problème majeur pour d'importantes parties de la population, qu'elle soit autochtones ou nouvellement arrivées. Le «piège au logement»⁷³, défini comme une augmentation importante du coût du logement (locatif ou acquis en propriété) en raison de la rareté des habitations tant privées que sociales, a poussé bon nombre de familles et de personnes dans la pauvreté, lorsque les frais de logement constituent une part disproportionnée du revenu disponible. La conséquence la plus grave de ce piège est l'itinérance, c'est-à-dire le fait de se trouver sans-abri, un phénomène en augmentation dans plusieurs pays, signalé par les rapports.

L'accès aux soins médicaux, à l'éducation et à l'enseignement, de même que la garde des enfants est devenu plus difficile pour les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, dans un grand nombre de pays et pour diverses raisons. En raison de contraintes budgétaires, bon nombre de pays ont introduit ou augmenté les frais d'utilisation pour les usagers, ce qui rend ces services inabornables pour les personnes ayant un faible revenu disponible (en particulier, lorsqu'il n'y a pas d'autres prestations). Certains services ou prestations ont été supprimés ou le personnel de ces services a été réduit. D'autres ressources, comme les infrastructures, par exemple, ont été restreintes ; les frais de transport s'en sont trouvés accrus,

de même que les temps d'attente nécessaires pour accéder à certains services. En outre, des groupes de population, ayant subi une diminution de leur revenu et simultanément de leurs prestations sociales, ont vu leur revenu disponible se réduire encore, au point de ne plus pouvoir se permettre (en raison du montant des contributions réclamées à l'usager ou du coût des transports, par exemple) certains services qui leur étaient auparavant accessibles.

Plusieurs initiatives politiques, à la fois au niveau de l'UE ou aux niveaux nationaux, sont de nature à s'attaquer aux problèmes liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale décrits dans ce rapport. Toutefois, l'efficacité de ces outils est conditionnée par divers facteurs. Ainsi, la «Recommandation sur l'inclusion active»⁷⁴ fournit des indications détaillées sur la manière de promouvoir l'inclusion de personnes exclues du marché du travail. Pourtant, plusieurs obstacles pourront faire en sorte, par exemple, que les régimes de revenu minimum ne puissent fournir un soutien suffisant pour la subsistance des personnes concernées, ou que les structures des marchés nationaux de l'emploi tardent à devenir plus inclusives. Ces insuffisances manifestent une conception inadéquate ou une mise en œuvre inefficace de mesures politiques destinées à l'origine à la poursuite d'un objectif positif (par exemple, la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale en général), mais qui ont échoué à l'atteindre, voire ont conduit à l'effet opposé. Le succès de la plupart des politiques bien intentionnées de réduction de la pauvreté est déterminé par leur portée, leur conception et les ressources allouées à leur réalisation. À cet égard, l'impact négatif de politiques de réduction de la pauvreté, pourtant bien intentionnées, s'explique soit par l'absence d'une analyse suffisamment large et précise du problème – ce qui se traduit souvent aussi par un ciblage incorrect des politiques en question –, soit par le fait qu'elles ignorent tout simplement certains problèmes ou certains aspects d'un problème.

Depuis le début de la « Stratégie Europe 2020 », Caritas Europa a vu dans son action quotidienne s'accroître la pauvreté et l'exclusion sociale. Outre leur plus grande ampleur, leurs effets négatifs se sont eux aussi creusés ; le signe le plus manifeste de cette évolution est l'accès plus limité aux droits et une aggravation des facteurs d'exclusion sociale. Afin de redonner espoir aux générations futures, les sociétés européennes ont besoin de nouvelles approches politiques, capables de résoudre ces problèmes, au plan de l'UE comme aux niveaux nationaux.

Recommandations

Afin de faire effectivement reculer la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe, d'atteindre les objectifs d'Europe 2020 en matière de pauvreté et de concrétiser les engagements pris lors de l'adoption des Objectifs de développement durable, Caritas Europa appelle instamment les responsables et décideurs politiques de l'UE à agir sans tarder en vue de la mise en œuvre des recommandations suivantes :

1. Approuver des recommandations spécifiques plus précises pour chaque pays dans les domaines de l'inclusion sociale, de l'emploi, du logement, des soins médicaux, de l'éducation et de l'enseignement.
2. Introduire des mécanismes plus stricts afin de suivre la mise en œuvre effective des recommandations spécifiques à chaque pays, mesure vitale pour atteindre les objectifs d'Europe 2020 et les Objectifs de développement durable, dans les domaines de l'éradication de la pauvreté et de la réduction des inégalités.
3. Mesurer l'efficacité des systèmes de protection sociale actuels et des régimes de prestations sur la réduction de la pauvreté, y compris dans les domaines du logement, des soins médicaux et de la fiscalité, une attention particulière étant portée aux groupes à risques mis en lumière dans ce rapport (chômeurs de longue durée, travailleurs pauvres, parents seuls, enfants, migrants et réfugiés).
4. Fournir des lignes directrices et un support adaptés à chaque État membre de l'UE pour parvenir à une meilleure efficacité des systèmes de protection sociale en matière de réduction de la pauvreté, y compris par le biais de l'apprentissage mutuel, de l'assistance technique et des moyens ou un soutien économiques.
5. Encourager la mise en place de systèmes efficaces afin de garantir le bien-être des enfants, veiller à la mise à disposition d'un éventail adéquat de prestations et de services, en prenant en compte la composition des ménages et la situation financière des parents, afin de réduire la pauvreté infantile et de garantir l'application des droits de l'enfant.
6. Introduire une garantie de l'enfant par le biais d'un fonds spécifique, de façon à ce que chaque enfant en situation de pauvreté puisse avoir accès gratuitement aux soins médicaux, à l'éducation et à l'enseignement et aux services de garde et de garderie dont il a besoin, tout en bénéficiant d'un logement décent et d'une alimentation correcte⁷⁵.
7. Faire usage de la clause de flexibilité du Pacte de stabilité et de croissance afin de permettre aux États membres de l'UE de ne pas inclure les investissements sociaux dans le calcul des dépenses budgétaires nationales, au moins jusqu'en 2020.
8. Fournir des aides publiques au développement à des pays voisins non membres de l'UE en donnant la priorité à la protection sociale parmi les domaines politiques clés du pays bénéficiaire.

9. Élaborer des définitions standards, applicables à l'échelle de l'UE, de la notion d'« emploi précaire » et introduire des indicateurs dans les enquêtes SRCV-EU afin d'évaluer la création d'emplois de qualité dans le cadre du processus semestriel de l'UE.

10. Améliorer les conditions de travail en Europe en veillant à la bonne mise en œuvre de la résolution du Parlement européen sur les inspections du travail⁷⁶, accompagnée d'une évaluation et d'un suivi systématiques des capacités des organismes nationaux d'inspection du travail à réduire et/ou à prévenir l'emploi précaire, de sanctions appliquées aux pratiques d'embauche illégale (par exemple, l'évasion fiscale, le non-paiement des cotisations d'assurance obligatoires, la sécurité) et/ou aux violations de contrats ou de conventions collectives, ainsi que de l'introduction à l'échelle de l'UE d'une définition standard de la notion d'« emploi précaire », en tant qu'indicateur dans les enquêtes SRCV-EU.

11. Encourager les États membres de l'UE à suivre la Recommandation n° 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale⁷⁷, adoptée en 2012, en respectant les instructions en vue de l'élaboration de systèmes généraux de sécurité sociale et de l'extension de la couverture de sécurité sociale.

12. Encourager les États membres de l'UE à respecter et à mettre pleinement en œuvre la Convention n° 102 de l'OIT concernant la sécurité sociale (normes minimum)⁷⁸, adoptée en 1952.

13. Exhorter tous les États membres de l'UE à ratifier la Charte sociale européenne (révisée)⁷⁹, de même que son Protocole additionnel prévoyant un système de réclamations collectives⁸⁰. La Charte sociale européenne révisée est un outil particulièrement précieux dans le domaine de la garantie des droits sociaux.

14. Faire usage des Fonds structurels et d'investissement européens et du plan Juncker afin d'introduire une « garantie chômeurs de longue durée », comportant notamment une cartographie large, dynamique et aisément actualisable des compétences ainsi que des opportunités de formations ciblées et d'apprentissages tout au long de la vie, en liaison avec les demandes du marché de l'emploi.

15. Encourager les États membres de l'UE à mettre en œuvre des régimes de revenu minimum qui puissent réduire de manière efficace les niveaux de « risques de pauvreté » et éradiquer l'extrême pauvreté⁸¹.

16. Encourager les États membres de l'UE à ajuster le montant du salaire minimum à un niveau tel que, associé aux autres prestations disponibles pour la personne concernée, il puisse permettre à son ménage de faire face aux besoins de base et de vivre dans la dignité.



17. Soutenir les États membres de l'UE dans la réalisation d'une évaluation des besoins en services de qualité (caractère abordable, disponibilité, accessibilité, en particulier pour les soins médicaux, le logement, la garde des enfants, l'éducation et l'enseignement), en tenant compte de l'offre et de la demande actuelles de services (en prenant en compte les listes d'attente), afin de mettre à jour les besoins non satisfaits. Sur la base de ces conclusions, exhorter les États membres de l'UE à assurer un financement durable et un accès universel aux services de qualité (par exemple, en combinant une série de prestations et de services évalués sur la base des moyens de subsistance).

18. Évaluer la transposition et la mise en œuvre de la Directive européenne sur les conditions d'accueil⁸², en effectuant un suivi régulier afin de vérifier si les demandeurs d'asile sont à même d'exercer leur droit au travail après la période d'attente maximale de neuf mois.

Les présentes recommandations nécessitent une approche politique intégrée, reposant sur une analyse multidimensionnelle des problèmes et prévoyant des solutions complètes et globales ainsi qu'un suivi effectif de ses effets dans les différents domaines de politique. Caritas Europa reste préoccupé par l'évolution actuelle des politiques en Europe, qui continuent de privilégier le redressement économique européen par rapport aux conséquences de la crise économique et financière sur la vie des personnes. Caritas Europa espère que les défis et les opportunités présentées dans ce rapport pourront donner aux responsables et décideurs politiques de l'UE, et des différents pays, d'importantes clés de compréhension, tirées d'une expérience avérée et de connaissances précises du terrain. En mettant en œuvre les recommandations présentées dans ce rapport, l'Europe fera un pas décisif vers le respect de ses engagements internationaux en faveur du développement durable et du développement humain, tout en respectant et en protégeant les droits et la dignité de chaque personne.

© Photo: Elodie Pierrot,
Secours Catholique - Caritas France

Annexe I

Modifications importantes intervenues récemment dans les prestations familiales (allocations familiales, / pour l'enfance, / de naissance, / de garde et de garderie, crédits d'impôt, abattements fiscaux)⁸³

Pays	Type de prestation	Année/période d'entrée en vigueur	Détails
Allemagne	Prestations familiales	2010	Relèvement des prestations pour enfant et des abattements fiscaux pour enfant ; allocation pour enfant sur la base d'une évaluation des moyens de subsistance. Conditions d'accès plus strictes et moindre taux de remplacement du revenu du travail.
	Congé parental	2011	
Autriche	Crédit d'impôt	2009	Crédits d'impôt plus élevés pour les dépenses pour enfants et la garde ou garderie. Régime plus restrictif. Supplément réduit pour les grandes familles à faibles revenus.
	Prestations familiales	2011	
Belgique	Prestation pour enfant	2013	Régime plus restrictif. Coupes dans le supplément d'allocation scolaire.
Bulgarie	Prestation pour enfant	2013-2014	Augmentation des allocations pour enfants à charge et allocation de congé parental.
Chypre	Prestations familiales	2011-2012	Réduction du montant et du nombre de prestations pour enfants et bourses scolaires ou d'études. Nouveau supplément pour parents seuls.
Croatie	Avantage fiscal	2012	Abattements fiscaux plus élevés pour enfants à charge.
Danemark	Prestations familiales	2012	Suppression du plafond sur le nombre éligible d'enfants. Relèvement de l'allocation pour enfants souffrant d'un handicap. Nouveau plafond de revenus. Nouveau supplément d'allocation pour parents en formation professionnelle.
		2014	
Espagne	Prestations familiales	2010	Suppression de la prime de naissance. Pour les enfants de moins de 3 ans, allocation pour enfant réduite et calculée sur la base d'une évaluation des moyens de subsistance.
Estonie	Prestations familiales	2013	Relèvement des montants de la prestation pour enfant. Nouvelle allocation supplémentaire pour les familles à faibles revenus.
Finlande	Prestations familiales Allocation de garderie	2013	Gel temporaire de l'indexation de la prestation pour enfant. Relèvement de l'allocation de congé de maternité, de paternité ou parental et des allocations de garde à domicile d'un enfant, de garderie privée et de soins à temps partiel à enfant.
		2014	
France	Prestations familiales	2014	Réduction de l'allocation de base pour enfant de moins de 3 ans. Conditions plus restrictives d'accès aux allocations familiales. Relèvement progressif du supplément pour grandes familles et parents seuls. Réduction de l'abattement fiscal pour enfants à charge et plafonnement du quotient familial.
	Avantage fiscal	2014	
Grèce	Prestations familiales	2013	Nouvelle prestation unique pour enfant sur la base d'une évaluation des moyens de subsistance.
Hongrie	Prestations familiales	2011	Régime plus restrictif d'allocations familiales en fonction de l'âge des enfants. Abattements fiscaux pour enfants à charge plus élevés et moins restrictifs. Les abattements fiscaux pour charge de famille peuvent être déduits des contributions de sécurité sociale.
	Avantage fiscal	2011-2014	
Irlande	Prestations familiales	2010-2013	Réduction du montant des prestations pour enfant. Nouvelles prestations pour familles à faibles revenus, montant calculé sur la base d'une évaluation des moyens de subsistance. Réduction des crédits d'impôt pour les familles monoparentales.
	Crédits d'impôt	2011	
Italie	Garde et garderie d'enfant	2013	Chèque de garde et de garderie pour les mères ne prenant pas de congé parental. Allocation en espèces pour les familles à faibles revenus étendue aux migrants.
	Prestations familiales	2014	

Lettonie	Prestation parentale	2010	Nouveau plafond de revenus.
	Garde et garderie d'enfant	2013	Nouvelle subvention au coût de garde et de garderie pour les enfants préscolaires.
	Allocation de garderie	2014	Relèvement du montant, conditions d'accès moins restrictives.
Lituanie	Prestations familiales	2010	Critères d'éligibilité plus restrictifs.
Luxembourg	Avantages fiscaux	2014	Abattement fiscal plus élevé pour le premier enfant.
Malte	Prestation pour enfant	2011	Relèvement du taux minimum de l'allocation pour enfants.
	Avantages fiscaux	2011-2012	Exonération temporaire de l'impôt sur le revenu pour les femmes ayant des enfants et retournant au travail après une interruption de cinq ans. Nouveau régime fiscal pour les parents.
	Congé parental	2012-2013	Allongement de quatre semaines du congé de maternité rémunéré.
	Congé parental Garde et garderie d'enfant	2013 2014	Allongement de la durée du congé parental non rémunéré. Garderie gratuite pour les enfants dont les parents sont en formation ou occupent un emploi.
Pays-Bas	Prestations familiales	2011-2013	Relèvement de l'allocation pour enfant à partir du deuxième. Abaissement du plafond de revenus.
	Garde et garderie d'enfant	2012	Réduction de l'allocation de garde et de garderie et accès plus restreint.
Pologne	Prestations familiales	2012	Relèvement des montants de l'allocation et des plafonds de revenus.
	Prestation pour enfant	2013	Prime de naissance conditionnée à un nouveau test de revenu.
	Avantages fiscaux	2013	Relèvement des abattements fiscaux pour les familles ayant trois enfants ou plus. Nouveau test de revenu pour les familles ayant un seul enfant.
	Congé parental	2013	Introduction du congé parental rémunéré.
Portugal	Prestation pour enfant	2011	Réduction du plafond de revenus.
	Avantages fiscaux	2013	Relèvement des abattements fiscaux pour enfants.
République tchèque	Prestations familiales	2011-2012	Suppression de l'allocation sociale. Régime plus restrictif pour la prime de naissance. Relèvement de l'augmentation de soins pour enfants souffrant d'un handicap.
Roumanie	Prestations familiales	2011	Réduction des prestations pour familles à enfant unique et test de revenu plus restrictif.
Royaume-Uni	Prestation pour enfant	2010	Pas d'indexation de l'allocation pendant trois ans. Suppression de la prime « grossesse en bonne santé ».
	Garde et garderie d'enfant	2011	Réduction des crédits d'impôt pour garde et garderie d'enfants. Extension de la garderie gratuite à quinze heures par semaine.
	Crédits d'impôt	2013	Avantage conditionné à un nouveau plafond de revenus.
	Autres	2013	Suppression de la compensation pour chambre supplémentaire. Nouveau plafonnement des prestations.
Slovaquie	Congé parental	2011	Allocation unique de congé parental. Les parents peuvent continuer à travailler tout en conservant l'intégralité de l'allocation. Allongement du congé de maternité. Taux de remplacement relevé de 60 % à 65 %.
Slovénie	Prestations familiales	2012	Réduction des montants et régime plus restrictif.
Suède	Prestations familiales	2010	Relèvement des montants des allocations.

Annexe II

Liste des acronymes

Bureau international du travail	BIT
Conseil de l'Europe	CdE
Caritas Social Action Network – Caritas Angleterre et Pays de Galles	CSAN
Réseau européen anti-pauvreté	EAPN
The Employment and Social Innovation – Programme de l'Union européenne pour le changement social et l'innovation sociale	EaSI
Euro (€)	EUR
Livre sterling britannique (ou £)	GBP
Haut Commissaire des Nations unies aux réfugiés	HCR
Nomenclature d'unités territoriales statistiques	NUTS
Technologies de l'information et de la communication	TIC
Organisation de coopération et de développement économiques	OCDE
Organisation internationale du travail	OIT
Organisations membres de Caritas Europa	OM
Organisation mondiale de la santé	OMS
Organisation non gouvernementale	ONG
Organisation des nations unies – United Nations	ONU – UN
Statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie	SRCV-UE
Union européenne	UE
Union européenne à vingt-sept États, entre 2007 et 2013	UE-27
Union européenne à vingt-huit États, depuis 2013	UE-28
United Nations – Organisation des nations unies	UN – ONU
Fonds de Nations unies pour l'enfance	Unicef

Références

1. Banque mondiale (2015) : « Sustaining Recovery, Improving Living Standards ».
2. Un centième (1 %) le plus riche de la population mondiale détient aujourd'hui plus de la moitié (50 %) de la richesse mondiale.
3. La méthodologie suivie pour compiler ce rapport a comporté notamment l'analyse de données rassemblées par les organisations membres (OM) de Caritas Europa à l'aide d'un questionnaire de vingt-deux questions (avec sous-questions) des types suivants : choix multiple, classement et réponses ouvertes. Les données compilées reflètent les expériences de terrain des OM, qui ont évalué une série de documents de politique (recommandations de la Commission européenne, documents semestriels européens) et leur application dans les différents pays. D'autres données ont été extraites de documents internes et de publications de Caritas, ainsi que d'entretiens avec les OM de Caritas Europa actives dans le travail avec des migrants et réfugiés récemment arrivés. Afin de comparer les principales observations de Caritas avec le dernier état de la recherche, nous avons consulté une série de publications secondaires et de statistiques officielles, ce qui a permis de structurer les observations dans un cadre systématique, ce qui a conduit à des recommandations concrètes en matière de politique. On trouvera ces recommandations à la fin de ce document.
4. La série « Caritas Cares » s'inscrit dans la suite d'efforts d'observation et de suivi de Caritas Europa, tels que les rapports alternatifs « Europe 2020 » de 2011 à 2014 et les rapports de suivi de 2013 et 2014, tout en manifestant une nouvelle approche en raison de différences dues à la méthodologie mise en œuvre. Ce panorama européen se base sur les résultats présentés dans les rapports nationaux « Caritas Cares » qui, à leur tour, identifient les principaux sujets de préoccupation concernant les approches politiques mises en œuvre dans différents pays et nécessitant une action politique immédiate aux yeux des organisations membres de Caritas. Pour plus d'informations, voir les publications de Caritas Europa.
5. OIT, « Perspectives pour l'emploi et le social dans le monde. Tendances pour 2015 », 2015, p. 36.
6. Eurostat, « Chômage de longue durée (douze mois ou plus) en pourcentage du chômage total, par sexe et âge (%), total, de 15 à 74 ans » (06/11/2015).
7. Dans l'ensemble du présent rapport, 2008 est en principe l'année de référence servant aux comparaisons des données des autres années. Cette année est celle du début de la crise financière et marque la fin d'une période antérieure à l'austérité qui a été imposée.
8. BIT (2015), cf. note 5.
9. BIT (2015), cf. note 5.
10. Eurostat, « Population exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale » (06/11/2015).
11. Eurostat, « Population exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale » (06/11/2015).
12. Commission européenne, « Soutien intégré en faveur des chômeurs de longue durée. Étude des politiques nationales », 2015 (06/11/2015).
13. Eurostat, « Taux de risque de pauvreté par type de ménage », 2015 (06/11/2015).
14. Ce calcul tient compte d'un facteur 0,1 pour les enfants, au lieu du facteur 0,3 retenu pour l'échelle modifiée de l'OCDE.
15. Eurostat, « Salaires minimums nationaux dans l'UE. Les salaires minimums mensuels variaient de 1 à 10 dans l'UE au 1er janvier 2015. L'écart n'est plus que de 1 à 4 lorsqu'ils sont exprimés en SPA », 2015.
16. Podnikatel, Zákon o pomoci v hmotné nouzi. Předpis č. 111/2006 Sb, 2006 (06/11/2015).
17. Eurostat, « Taux de risque de pauvreté au travail », 2015 (06/11/2015).
18. Eurostat, « Taux de risque de pauvreté au travail », 2015 (06/11/2015).
19. Pour l'année 2008, lorsque le taux de risque de pauvreté au travail était de 8,6 %, les données disponibles ne concernent que l'UE-27.
20. Réseau européen d'experts indépendants en inclusion sociale, « Pauvreté des travailleurs et segmentation du marché du travail au sein de l'UE », 2010 (06/11/2015) ; et Reconciling Work and Welfare in Europe, « Why are some workers poor ? Mechanisms that produce poverty in a comparative perspective », 2010 (06/11/2015), cité dans le Réseau européen anti-pauvreté (EAPN), « Travail et pauvres : la prise de position d'EAPN sur la pauvreté au travail », 2013 (06/11/2015).
21. Growing Inequalities'Impacts (Gini), « In-Work Poverty », 2012, p. 21 (06/11/2015).
22. Ibid.
23. Commission européenne, « Country Report Ireland », 2015 (06/11/2015).
24. Social Justice Ireland, « Budget 2015. Analysis and Critique », 2014, p. 10 (06/11/2015).
25. Institut national italien de la prévoyance sociale (INPS), « ISEE 2015 : come ottenerlo », 2014 (06/11/2015).
26. Chzhen, 2014, dans Unicef (2014), cf. note 25. Cf. également Eurostat, « Indicateurs Europe 2020. Pauvreté et exclusion sociale », 2015 (30/11/2015), et Union européenne, « Étude qualitative Eurobaromètre. Faire face à la crise. Rapport complet juillet 2014 », 2014 (06/11/2015).

27. Unicef, « Significant changes to family-related benefits in rich countries during the great recession », 2014 (06/11/2015).
28. Unicef (2014), cf. note 27, p. 4.
29. Unicef (2014), cf. note 27, p. 17.
30. Eurostat, « Taux de risque de pauvreté persistante, par groupe d'âge », 2014 (06/11/2015).
31. Ministère roumain de l'Emploi, de la Famille, de la Protection sociale et des Personnes âgées, « Stratégie nationale pour l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté, 2015-2020 », 2015, p. 10 (06/11/2015).
32. Ministère anglais de l'Emploi et des Pensions (DWP), « Households below average income. An analysis of the income distribution 1994-1995 – 2012-2013. July 2014 (United Kingdom) », 2014 (04/12/2015).
33. 4Children, « Making Britain Great for Children and Families – The Childcare Guarantee », 2014 (06/11/2015).
34. Unicef Portugal, « As Crianças e a Crise em Portugal – Vozes de Crianças, Políticas Públicas e Indicadores Sociais », 2015 (06/11/2015).
35. Ibid.
36. Ibid.
37. Cette catégorie ne comprend pas les migrants sans papiers ou en situation irrégulière.
38. United Nations News Centre, « UN raises concerns about unaccompanied refugee and migrant children in Europe as winter approaches », 2015 (02/12/2015).
39. Unicef, « Press release. Major spike in number of refugee and migrant children on the move in Europe », 2015 (02/12/2015).
40. Ibid.
41. Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, « Réfugiés et droit au travail. Rapport », 2014 (06/11/2015).
42. European Centre for Social Welfare Policy and Research, « Access to Health Care for Migrants, Ethnic Minorities and Asylum Seekers in Europe », 2009 (06/11/2015).
43. Cf. également Organisation mondiale de la santé (OMS), Bureau régional pour l'Europe, « Refugee Crisis. Situation Update 1, 17 septembre 2015 », 2015 (30/11/2015).
44. Assemblée parlementaire, Conseil de l'Europe, « Adequate access to healthcare for migrants, asylum seekers and refugees », 2014 (06/11/2015).
45. Par exemple, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 de l'ONU (art. 25) ; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, Résolution 2200A (XXII) du 16 décembre 1966 (Art. 12[1]) ; Conseil économique et social des Nations unies, Observation générale n° 14 (2000), TE/C/2000/4, août 2000 (§ 34) ; Charte sociale européenne de 1961 (art. 13). Voir également Agence des droits fondamentaux, Conseil de l'Europe, « Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration », 2014 (02/12/2015).
46. Müller/Waltersbacher, « Wohnungspässe in Ballungszentren, eine Studie im Auftrag des Bundesinstituts für Bau-, Stadt- und Raumforschung und Statistisches Bundesamt, Mikrozensus », 2014.
47. Hen/Braun/Grade, « Wohnungsangebot für arme Familien in Grossstädten. Eine bundesweite Analyse am Beispiel der 100 wohnerstärksten Städte, eine Studie im Auftrag der Bertelsmann Stiftung », 2013.
48. Housing Europe, « The State of Housing in the EU 2015. A Housing Europe Review », 2015 (06/11/2015).
49. La Nomenclature d'unités territoriales statistiques (NUTS) est une nomenclature géographique qui subdivise l'espace économique de l'Union européenne (UE) en régions sur trois niveaux (NUTS 1, 2 et 3, par ordre décroissant du nombre d'habitants). Au-delà du niveau NUTS 1, il y a le niveau « national » des États membres. Cf. Eurostat, « Glossaire : Nomenclature d'unités territoriales statistiques (NUTS) », 2015 (30/11/2015).
50. Eurostat, « Statistiques sur la santé au niveau régional », 2015 (06/11/2015).
51. Premier et deuxième quintiles du revenu total équivalent.
52. Eurostat, « Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médicaux, tels que rapportés par soi-même, par quintile de revenu », <http://ec.europa.eu/eurostat/product?mode=view&code=tsdph270> (06/11/2015). Les données reflètent le taux cumulé des premier et deuxième quintiles pour les dernières données disponibles (2013) : 4,9 % + 3,2 % = 8,1 %.
53. Ibid. Les données reflètent le taux cumulé des troisième, quatrième et cinquième quintiles pour les dernières données disponibles (2013).
54. Les pourcentages reflètent la somme des valeurs des premier et deuxième quintiles pour les dernières données disponibles dans l'indicateur Eurostat « tsdph270 » – données 2013, sauf pour le premier quintile de la Slovénie dont les données n'étaient disponibles que pour 2012.
55. Commission européenne, « Recommandation relative à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail », 2008/876/CE, 2008 (06/11/2015).
56. Cf. Union européenne, « Eurobaromètre spécial 428. L'égalité entre les hommes et les femmes », 2015 (01/12/2015).

57. Cf. Union européenne, « Eurobaromètre spécial 402. Le travail non déclaré dans l'UE », 2015 (01/12/2015).
58. OCDE, « Perspectives pour l'emploi 2015 », 2015 (01/12/2015).
59. Les essentiels de l'OCDE, « Quality of jobs created is vital not just for young people, but for the economy too », 2015 (01/12/2015).
60. Ibid.
61. Commission européenne, Recommandation « Investir dans l'enfance : briser le cercle vicieux des inégalités », C(2013) 778, version finale, 2013 (06/11/2015).
62. Parlement européen, « Rapport sur la réduction des inégalités, en particulier la pauvreté infantile. (2014/2237[INI]) », 2015 (06/11/2015).
63. Parlement européen, « Déclaration écrite Investir dans l'enfance, présentée au titre de l'article 136 du règlement », 2015 (03/12/2015).
64. Parlement européen (20/12/2015).
65. Unicef (2014), cf. note 27.
66. Caritas Europa, « Toutes les voix comptent », 2013.
67. Cf. Caritas, Rapport de suivi de crise 2015 (04/12/2015).
68. Au contraire, les inégalités sociales augmentent à mesure que se creuse l'écart entre les riches et les pauvres. Le centième (1 %) le plus riche de la population mondiale détient aujourd'hui plus de la moitié (50 %) de la richesse mondiale (Crédit suisse, Global Wealth Report, 2014.)
69. Caritas Europa, « L'avenir de l'État providence. Étude comparative des pays de l'UE », 2012. Cf. Annexe I, p. 339 (04/12/2015).
70. Selon la Commission européenne, « Europe 2020 est la stratégie de croissance que l'UE a adoptée pour les dix années à venir. Dans un monde en mutation, l'Union doit devenir une économie intelligente, durable et inclusive. Ces trois priorités qui se renforcent mutuellement doivent aider l'Union et ses États membres à assurer des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale. Concrètement, l'UE a fixé cinq objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2020 en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie (ainsi que de lutte contre le changement climatique). Chaque État membre a adopté ses propres objectifs nationaux dans chacun de ces domaines. Des actions concrètes menées aux niveaux européen et national sous-tendent la stratégie. » (http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm).
71. Unicef (2014), cf. note 27.
72. Caritas Europa, « L'intégration, un processus qui nous concerne tous. Document de plaidoyer sur l'intégration des migrants et des réfugiés », 2007 (03/11/2015).
73. Les caractéristiques du « piège au logement » sont décrites au chapitre II.1, « Droit au logement ».
74. Commission européenne, « Recommandation relative à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail », 2008/876/CE, 2008.
75. Parlement européen (2015), cf. note 63.
76. Parlement européen, « Résolution du Parlement européen du 14 janvier 2014 sur des inspections du travail efficaces à titre de stratégie pour l'amélioration des conditions de travail en Europe (2013/2112[INI]) », 2014 (03/12/2015).
77. La recommandation assiste les États membres de l'UE en vue d'une sécurité à donner aux personnes sans protection, aux pauvres et aux personnes les plus vulnérables, y compris les travailleurs de l'économie informelle et leur famille. Ce faisant, elle vise à assurer que tous les membres de la société bénéficient à tout le moins d'un niveau élémentaire de sécurité sociale tout au long de leur vie. OIT, « C102 – Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (normes minimum), 1952 », 1952 (04/12/2015).
78. OIT, « R202 – Recommandation (n° 202) concernant les socles nationaux de protection sociale, 2012 », 2012 (04/12/2015).
79. Conseil de l'Europe, « Charte sociale européenne (révisée) », 1996 (04/12/2015).
80. À cet égard, l'article 30 de la Charte sociale européenne est d'une importance toute spéciale, puisque ses signataires s'engagent à garantir le droit de protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale par l'adoption de mesures destinées à prévenir et à supprimer les obstacles à l'accès aux droits sociaux fondamentaux, en particulier l'emploi, le logement, la formation, l'éducation et l'enseignement, la culture et l'assistance sociale et médicale. Conseil de l'Europe, « Protocole additionnel à la Charte sociale européenne prévoyant un système de réclamations collectives », 1995 (04/12/2015).
81. Les calculs du revenu minimum sur la base des moyens de subsistance devraient prendre en compte l'ensemble des facteurs pertinents (par exemple, le revenu réel disponible du ménage, en intégrant le coût réel de la vie) et des caractéristiques de la composition des ménages.
82. Directive du Parlement européen et du Conseil européen « établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale », 2013/33/EU, 2013 (06/11/2015).
83. Unicef (2014), cf. note 27.

“ *La classe la plus riche détient de nombreuses façons de se protéger, et de moins nécessiter de l'aide de l'État. Tandis que la masse des personnes pauvres n'ont pas de ressources propres sur lesquelles se reposer, et doivent principalement dépendre de l'assistance de l'État.* ”

Pope Leo XIII, Rerum Novarum 37 (1891)

“ *Aussi longtemps que les problèmes des pauvres ne seront pas radicalement résolus en rejetant l'autonomie absolue des marchés et la spéculation financière ainsi qu'en attaquant les causes structurelles des inégalités, aucune solution ne pourra être trouvée pour résoudre les problèmes du monde, ou d'ailleurs, pour n'importe quel autre problème qu'il soit. L'inégalité est la racine de tous les maux sociaux.* ”

Pope Francis, Evangelii Gaudium 202 (2013)





Rue de la Charité 43
1210 Brussels - Belgium
Tel. +32 (02) 280 02 80
info@caritas.eu
www.caritas.eu

caritascare.eu

rects - prestations familiales - soins médicaux universels - éducation - espoir - solution - bien-être - emplois qualitatifs - progrès - logement correct - emplois - salaires corrects - prestations familiales - soins médicaux universels - éducation

